

DOCUMENT D'OBJECTIFS

Site FR 9301573

« Baie et Cap d'Antibes – Iles de Lérins »

Note de synthèse



Version provisoire – décembre 2013

DOCUMENT D'OBJECTIFS

Site FR 9301573

« Baie et Cap d'Antibes – Iles de Lérins »

Note de synthèse

Principales dates liées à l'élaboration du DOCOB

Etapes	Dates
Réunion technique préparatoire au lancement du document d'objectifs (DOCOB)	10 septembre 2010
1 ^{ère} réunion du comité de pilotage (COPIL 1) et désignation de l'opérateur	20 octobre 2010
Signature de la convention cadre Etat-opérateur	29 novembre 2010
Comité technique scientifique pour la détermination des enjeux et objectifs de conservation	21 octobre 2011
2 ^{ème} réunion du comité de pilotage (COPIL 2) : présentation des diagnostics écologiques et socio-économique	7 novembre 2011
Mise à disposition du CSRPN du Tome 1 (date de mise en ligne extranet)	31 juillet 2012
Présentation du Tome 1 en groupe de travail CSRPN	13 septembre 2012
Validation scientifique du Tome 1 (date de la signature de l'attestation par le rapporteur scientifique)	15 février 2013
3 ^{ème} réunion du comité de pilotage (COPIL 3) : présentation et validation du Tome 1	26 novembre 2012
Validation du Tome 1 par le COPIL	26 novembre 2012
Réunion des Services de l'Etat et de l'Opérateur pour l'examen du Tome 2	5 novembre 2013
4 ^{ème} réunion du comité de pilotage (COPIL 4) : présentation et validation du Tome 2	6 décembre 2013
Validation du Tome 2 par le COPIL	6 décembre 2013
Approbation du DOCOB (date de l'arrêté préfectoral)	



UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



Maître d'ouvrage

Ministère en charge de l'environnement – DREAL PACA – DDTM des Alpes-Maritimes

Opérateur Natura 2000

Ville d'Antibes Juan-les-Pins
Direction Santé Environnement Développement Durable
Service Mer et Littoral
Unité Qualité du Milieu Marin
43, avenue Pasteur
06600 Antibes

Mél : sml@ville-antibes.fr

Tél : 04 92 90 67 80

Fax : 04 92 90 67 81

Rapporteurs scientifiques

Patrice FRANCOUR, directeur du laboratoire ECOMERS, rapporteur scientifique marin (jusqu'à l'été 2012)
Robert SALANON, maître de conférences honoraire, rapporteur scientifique terrestre

Réalisation de la note de synthèse des Tomes 1 et 2

Rédaction/cartographie :

Karen JOYAUX, chargée de mission Natura 2000

Chloé DUMESNIL, chargée de mission Natura 2000

Relecture :

Didier LAURENT, responsable du Service Mer et Littoral

Jérôme PIZZOL, responsable de l'Unité Qualité du Milieu Marin à la Ville d'Antibes Juan-les-Pins

Peggy OUTTERYCK, référente Natura 2000 mer, DDTM06/DML

Martine GENDRE, chargée de mission Natura 2000 mer, DREAL PACA

Denise BELLAN-SANTINI, directeur de recherche émérite, IMBE, Station Marine d'Endoume

Marc VERLAQUE, chargé de recherche, CNRS-UMR7294 MIO (Institut Méditerranéen d'Océanographie)

Philippe VALLOUIS, Chef du pôle Aménagement Durable de la Mer et du Littoral à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Alpes Maritimes

Crédits photos de la couverture

Vue aérienne des îles de Lérins © Ville de Cannes

Promeneurs sur le sentier du littoral du Cap d'Antibes © Ville d'Antibes

Voilier – Voiles d'Antibes © Ville d'Antibes

Yachts au port Vauban © Ville d'Antibes

Gorgones © Jean-Lou FERRETTI

Plages – Anse de la Garoupe © Ville d'Antibes

Posidonies © Jean-Lou FERRETTI

Anse de la Garoupe © Ville d'Antibes

Bateaux de pêcheurs professionnels © Ville d'Antibes

Référence à utiliser

Ville d'Antibes Juan-les-Pins, 2012. *Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 9301573 « Baie et Cap d'Antibes – Iles de Lérins »* - Tome 1 et 2 « Note de synthèse ». Document provisoire (décembre 2013) 44p.

SOMMAIRE

I – Le réseau Natura 2000	9
A – Natura 2000 en Europe.....	9
B – Natura 2000 en France	9
II – Fiche d’identité du site Natura 2000.....	10
III – Méthode de travail	11
IV – Données abiotiques	12
V – Données administratives et socio-économiques	14
VI – Le patrimoine naturel	16
<i>LES ESPECES ANIMALES TERRESTRES D’INTERET COMMUNAUTAIRE</i>	<i>19</i>
<i>L’ ESPECE ANIMALE MARINE D’INTERET COMMUNAUTAIRE.....</i>	<i>19</i>
VII – Activités et usages sur le site Natura 2000	20
<i>SYNTHESE DES PRESSIONS ANTHROPIQUES SUR LE PATRIMOINE NATUREL DU SITE NATURA 2000</i>	<i>22</i>
<i>RELATIONS ENTRE HABITATS ET ESPECES D’INTERET COMMUNAUTAIRE ET FACTEURS NATURELS, HUMAINS INDIRECTS ET HUMAINS DIRECTS</i>	<i>25</i>
VIII – Les enjeux de conservation	26
<i>ENJEUX DE CONSERVATION DES HABITATS TERRESTRES</i>	<i>26</i>
<i>ENJEUX DE CONSERVATION DES ESPECES TERRESTRES</i>	<i>27</i>
<i>ENJEUX DE CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES MARINS</i>	<i>28</i>
IX – Les objectifs de conservation	29
<i>LES OBJECTIFS DE CONSERVATION POUR LE MILIEU TERRESTRE</i>	<i>29</i>
<i>LES OBJECTIFS DE CONSERVATION POUR LE MILIEU MARIN</i>	<i>30</i>
<i>CORRESPONDANCES ENTRE ENJEUX DE CONSERVATION ET OBJECTIFS DE CONSERVATION POUR LES HABITATS ET ESPECES TERRESTRES</i>	<i>31</i>
<i>CORRESPONDANCES ENTRE ENJEUX DE CONSERVATION ET OBJECTIFS DE CONSERVATION POUR LES HABITATS ET ESPECES MARINS.....</i>	<i>32</i>
X – Les objectifs de gestion	33
<i>LISTE DES OBJECTIFS DE GESTION DU SITE</i>	<i>33</i>
<i>CROISEMENT ENTRE LES OBJECTIFS DE GESTION ET LES OBJECTIFS DE CONSERVATION DU MILIEU TERRESTRE ET DU MILIEU MARIN DU SITE</i>	<i>34</i>
XI – Les actions préconisées	36
<i>SYNTHESE DES MESURES DE GESTION PRECONISEES</i>	<i>37</i>
XII – Synthèse financière.....	40
<i>SYNTHESE DE LA PROGRAMMATION, DU COUT ET DU FINANCEMENT PREVISIONNELS DES ACTIONS RELATIVES A LA GESTION GLOBALE DU SITE.....</i>	<i>40</i>
<i>SYNTHESE DE LA PROGRAMMATION, DU COUT ET DU FINANCEMENT PREVISIONNELS DES ACTIONS RELATIVES A LA GESTION DE LA PARTIE TERRESTRE DU SITE</i>	<i>41</i>
<i>SYNTHESE DE LA PROGRAMMATION, DU COUT ET DU FINANCEMENT PREVISIONNELS DES ACTIONS RELATIVES A LA GESTION DE LA PARTIE MARINE DU SITE.....</i>	<i>42</i>
XIII – Feuille de route de l’animateur	44

I – Le réseau Natura 2000

A – Natura 2000 en Europe

Natura 2000 est le **réseau européen** de sites naturels identifiés pour **la qualité, la rareté ou la fragilité** des habitats naturels et des espèces animales et végétales qu'ils abritent. Ce réseau cohérent est représentatif de la biodiversité européenne.

L'objectif de Natura 2000 est de favoriser le maintien, et si possible la restauration, de la biodiversité tout en prenant en compte les exigences économiques, sociales et culturelles spécifiques aux sites, dans une logique de développement durable.

Les sites Natura 2000 sont désignés au titre de deux directives :

- la **directive « Oiseaux »** du 30 novembre 2009 (2009/147/CE) (abrogeant la directive 79/409/CEE) : elle vise la conservation à long terme de toutes les espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne, en identifiant 181 espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Cette directive crée les **Zones de Protection Spéciales (ZPS)**.
- la **directive « Habitats, Faune, Flore »** du 21 mai 1992 (92/43/CEE) : elle établit un cadre pour les actions communautaires de conservation de certaines espèces de faune (autre que les oiseaux) et de flore sauvages ainsi que d'habitats naturels présentant certaines caractéristiques. Cette directive répertorie 231 types d'habitats naturels et 900 espèces animales et végétales dits d'intérêt communautaire. Cette directive crée les **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**.

Les sites sont proposés à la désignation à la Commission Européenne par les Etats membres.

B – Natura 2000 en France

La France a souhaité privilégier une **démarche d'adhésion** en faisant le pari d'une **gestion contractuelle** des sites, dans un esprit de **concertation** et de participation active de tous les acteurs du site. Pour cela, un **document d'objectifs** (DOCOB) doit être élaboré pour chaque site Natura 2000. Le document d'objectifs est le plan de gestion du site réalisé de manière concertée avec tous les acteurs du site.

Pour chaque site Natura 2000, un **comité de pilotage**, composé des représentants des acteurs du site (élus, usagers, gestionnaires, propriétaires, etc.), est constitué. Son rôle est d'encadrer l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs. Au cours de la 1^{ère} réunion du comité de pilotage, ce dernier désigne un **opérateur local**, structure en charge de la réalisation du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du site.

Afin d'assurer une cohérence à l'échelle régionale, tous les DOCOB de la région PACA doivent être examinés à des moments clés par le **CSRPN** (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel).

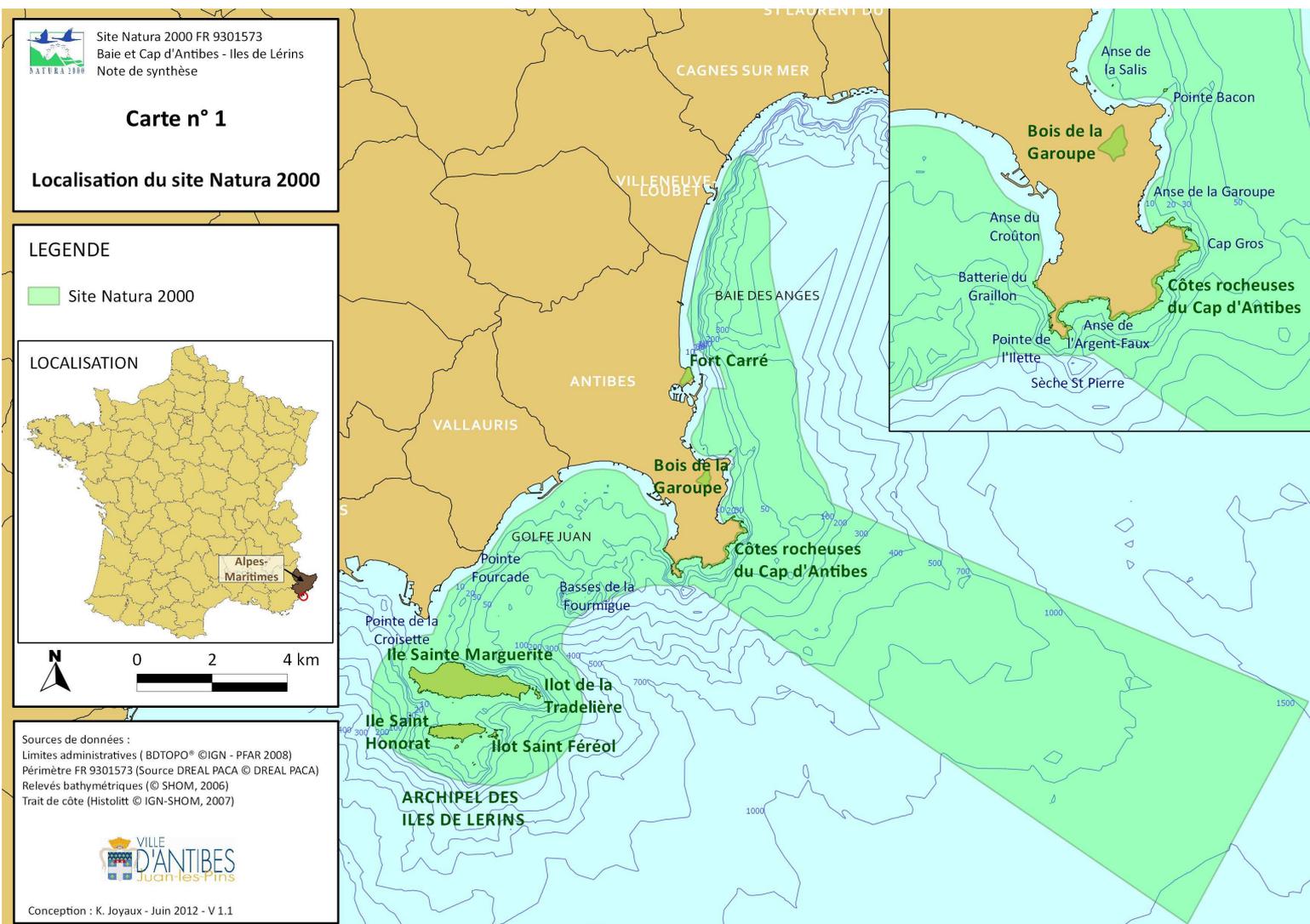
QUELQUES CHIFFRES ...

	Sites Natura 2000 au titre de la directive « Oiseaux »	Sites Natura 2000 au titre de la directive « Habitats »	Nombre total de sites Natura 2000	Couverture du territoire
Europe à 27	5000	22 000	27 000	18%
France	381	1 365	1 746	• 6,9 millions d'hectares terrestres soit 12,5% • 3,9 millions d'hectares marins
PACA	32	96	128 (dont 13 marins)	32%
Alpes-Maritimes	3	24 (dont 3 marins)	27	34%

II – Fiche d'identité du site Natura 2000

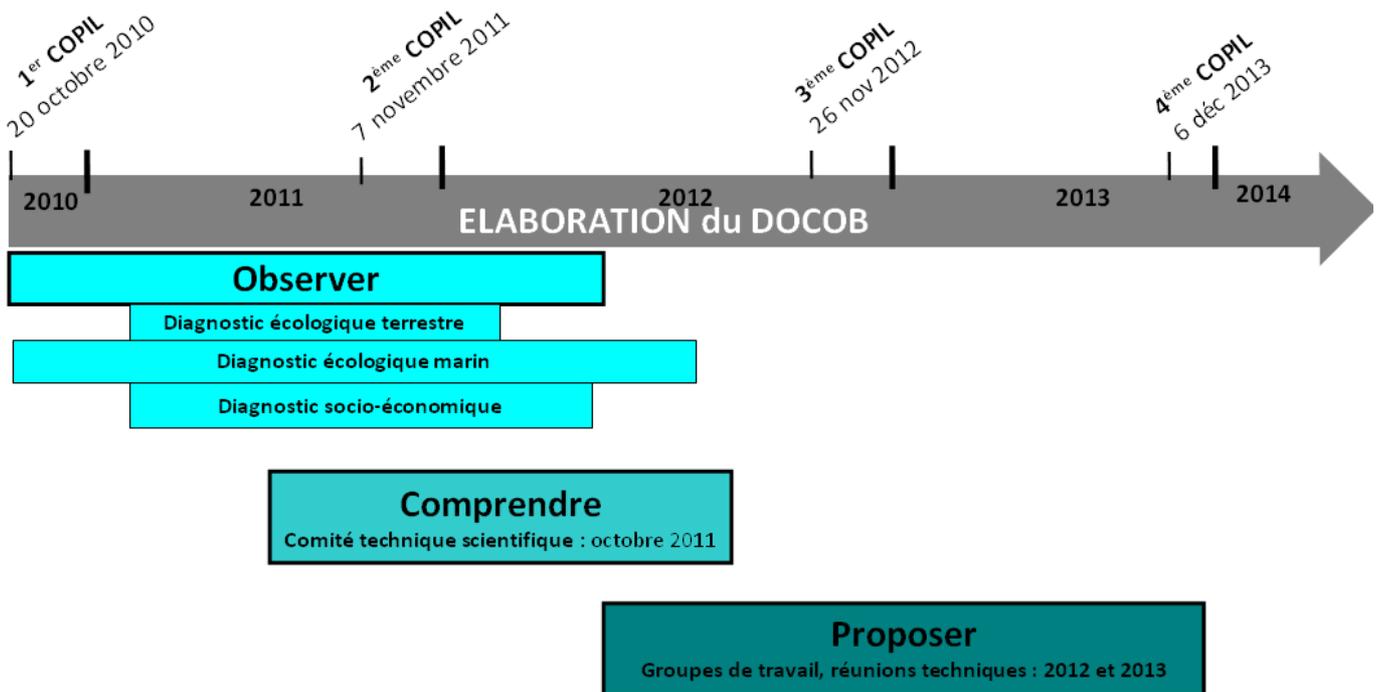
Nom officiel	« Baie et Cap d'Antibes – Iles de Lérins »
Numéro	FR 9301573
Superficie (FSD)	13 627 ha (98% marin, 2% terrestre)
Type de site	Majoritairement marin (Parties terrestres : Fort Carré, bois de la Garoupe, côtes rocheuses du Cap d'Antibes et îles de Lérins)
Directive	Désigné au titre de la directive « Habitats »
Date de désignation	2003, puis étendu en 2008
Localisation	PACA, Alpes-Maritimes
Communes concernées	Villeneuve-Loubet, Antibes Juan-les-Pins, Vallauris Golfe-Juan, Cannes
Opérateur	Commune d'Antibes Juan-les-Pins
Arrêté préfectoral de constitution du COPIL	12 octobre 2010
Présidents du COPIL	Préfet maritime de la Méditerranée et Préfet de département des Alpes-Maritimes
Vice-président du COPIL	Député-maire de la ville de Cannes
Prestataire pour l'inventaire écologique marin	Andromède Océanologie
Prestataires pour l'inventaire écologique terrestre	Office National des Forêts (ONF) Conservatoire d'Espaces Naturels PACA (CEN PACA)

(Cf. Atlas cartographique, carte n°1)



III – Méthode de travail

La figure ci-dessous présente le déroulement de l'élaboration du document d'objectifs :



La **concertation** est menée tout au long de la démarche d'élaboration du document d'objectifs de différentes manières : **par le comité de pilotage (COPIL)**, organe de concertation par excellence, **par les entretiens individuels et téléphoniques** mis en place au cours du diagnostic socio-économique (80 personnes ont été contactées dont 42 par entretiens individuels et 22 par entretiens téléphoniques), **par des courriers d'information** envoyés aux **38 propriétaires privés** concernés par le site Natura 2000, **par la mise en place de réunions** ou par la participation à des réunions, **par les groupes de travail** qui ont rassemblé les différents acteurs du site Natura 2000 et ont permis de proposer des mesures de gestion pour répondre aux enjeux et objectifs de conservation.

Plusieurs actions de **communication** sur la démarche Natura 2000 entreprise au niveau local ont eu lieu en parallèle également des étapes d'élaboration du DOCOB telles que la refonte totale et l'enrichissement des **pages internet dédiées à Natura 2000** sur le site internet de la ville d'Antibes Juan-les-Pins, opérateur : www.antibes-juanlespins.com/natura-2000, la participation à des séminaires professionnels ou la tenue de stands.

IV – Données abiotiques

	PARTIES TERRESTRES				PARTIE MARINE
	Fort Carré	Bois de la Garoupe	Côtes rocheuses du Cap d'Antibes	Iles de Lérins	
HISTOIRE, PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL	Siège d'activités humaines depuis de nombreux siècles tant sur les parties terrestres que maritimes				
	<ul style="list-style-type: none"> construit dans la deuxième moitié du XVI^e siècle vocation militaire et site stratégique jusqu'au XIX^e siècle. 1860 : rattachement du Comté de Nice à la France, déclassement militaire du Fort le fort devient alors un centre de formation sportif militaire de haut niveau. 1967 : le Fort Carré est cédé par l'Armée au ministère des Sports 1997 : rachat du Fort par la ville d'Antibes Juan-les-Pins 1998 : ouverture au public, visites organisées 	<ul style="list-style-type: none"> vocation agricole durant un siècle (1760-1860) : oliviers, blé, vignes avec parcelles irriguées traces actuelles : restanques, murs, graissié 	<ul style="list-style-type: none"> fort lien avec histoire de la Côte d'Azur magnifiques demeures du XIX^e siècle contruites par aristocrates (notamment anglais et russes) en séjour l'hiver sur la Côte d'Azur, telles que Villa Eilen Roc (1860) entre deux guerres et années folles : la Côte d'Azur (avec entre autres Juan-les-Pins) est mise à la mode par les artistes avènement des congés payés amène alors une foule de touristes estivants mais le Cap d'Antibes reste le lieu de résidence (souvent secondaire) de personnes fortunées notoriété et renommée du Cap d'Antibes, illustrée par l'Hôtel du Cap Eden Roc présence d'un sentier du littoral parcourant les côtes rocheuses du Cap d'Antibes 	<ul style="list-style-type: none"> traces d'occupation depuis le Néolithique nombreuses activités humaines : sanctuaire religieux au VI^e siècle avant JC, habitations et acropole romaines sur l'île Sainte Marguerite, monastère sur l'île St Honorat, vocation militaire au XVII^e siècle, célèbre prison du Masque de fer, activité pastorale ou sylvicole. 1809 : forêt confiée à l'administration des Eaux et Forêts 1900 : acquisition de 58 parcelles à proximité du Fort Royal (« le village ») par la municipalité de Cannes Présence d'un musée de la mer (vestiges archéologiques et histoire du fort) dans le Fort Royal 	<ul style="list-style-type: none"> nombreux vestiges archéologiques sous-marins

	Baie des Anges	Fort Carré	Bois de la Garoupe	Cap d'Antibes	Iles de Lérins	Golfe Juan
GEOLOGIE, GEOMORPHOLOGIE, PEDOLOGIE	Roches sédimentaires calcaires. Le site Natura 2000 appartient à la Provence Calcaire Orientale.					
	<ul style="list-style-type: none"> pentcs assez importantes 	<ul style="list-style-type: none"> situé sur la presqu'île Saint-Roch bâti sur un rocher culminant à 26m chemin de ronde s'élève à 43 mètres 	<ul style="list-style-type: none"> englobe le bois, une partie du chemin du Calvaire et la placette au sommet du Cap d'Antibes, entourée de l'église Notre Dame de bon port, du phare de la Garoupe et du sémaphore, qui culmine à 78m d'altitude. 	<ul style="list-style-type: none"> bathymétrie chute rapidement entre batterie du Graillon et Cap Gros, littoral rocheux dans ce secteur. pentcs plus douces dans l'anse de la Salis 	<ul style="list-style-type: none"> dans la continuité du Cap de la Croisette (à 1,3km de distance), séparés par de ce cap par des hauts fonds (profondeur maximale : 5m) altitude des îles faible : 10m au maximum pour l'île Saint Honorat et 30m pour l'île Sainte Marguerite (correspond au Fort Royal) littoral exclusivement rocheux et découpé, avec parfois quelques plages de taille très réduite. 	<ul style="list-style-type: none"> présente une ouverture de 7 km sur la mer entre le Cap de la Croisette et le Cap d'Antibes pentcs à l'intérieur du golfe sont assez faibles avec des appointements rocheux nombreux façade littorale caractérisée par une côte basse constituée d'une large plage sableuse entrecoupée par des infrastructures portuaires et un linéaire de côte rocheuse d'environ 1500 mètres au niveau de la pointe Fourcade

CONDITIONS CLIMATIQUES	<ul style="list-style-type: none"> climat méditerranéen : hivers doux, étés chauds (période de sécheresse en juin, juillet, août), un fort ensoleillement, peu de précipitations mais souvent très importantes en intensité. entouré d'une double ceinture de collines (massif de l'Estérel et Préalpes de Grasse) → humidité atmosphérique nocturne élevée, protection contre les vents froids du nord et du nord-ouest (essentiellement mistral et tramontane). Atténuation des fortes chaleurs de l'été par une alternance de la brise de terre la nuit et de la brise de mer le jour. Vents : présence régulière, notamment à l'automne et au printemps de forts vents d'Est et de Sud-Est
------------------------	--

HYDROGRAPHIE	<ul style="list-style-type: none"> aucun cours d'eau permanent ou temporaire sur le site Natura 2000 rivière souterraine alimentée par les infiltrations karstiques des plateaux de Caussols et de Gréolières sous les îles de Lérins (nappes profondes). <ul style="list-style-type: none"> → résurgence la plus importante : La Boutte (200 litres/seconde) qui surgit dans la mer entre le monastère fortifié de l'île Saint Honorat et la balise dite des Moines au sud de l'île. → autre résurgence célèbre : puit Saint-Honorat de l'abbaye de Lérins, longtemps utilisée comme unique source d'eau potable sur l'île, elle a été analysée et jugée non potable car légèrement saumâtre. Pas de source à l'île Sainte Marguerite. L'alimentation en eau de l'île a longtemps été dépendante de la récupération d'eaux pluviales. 1930 : construction d'une canalisation d'alimentation en eau potable partant de la ville de Cannes jusqu'à l'île Ste Marguerite. Une canalisation traversant la passe entre les deux îles alimente également l'île Saint Honorat en eau potable. étang d'eau salée de 4 hectares s'étend à la pointe ouest de l'île Sainte Marguerite : l'étang du Batéguiet. Sa salinité mériterait d'être étudiée plus précisément. Nombreux cours d'eau permanents ou temporaires se jetant à proximité immédiate du site Natura 2000 peuvent avoir une influence sur les habitats littoraux et marins.
--------------	--

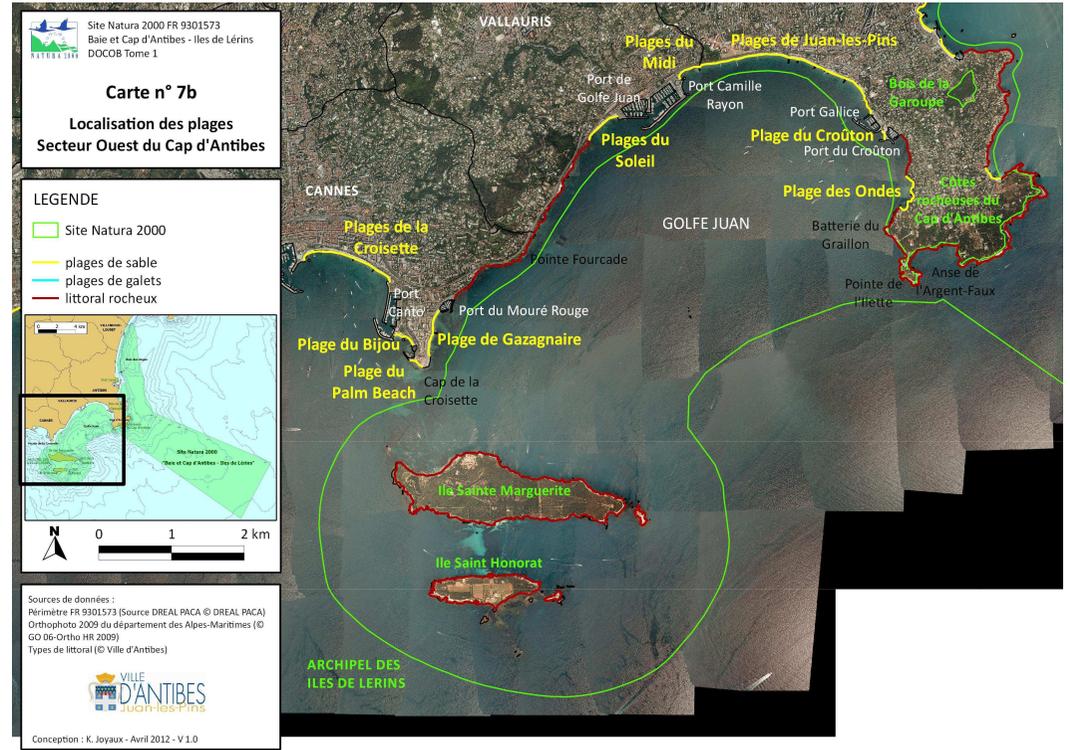
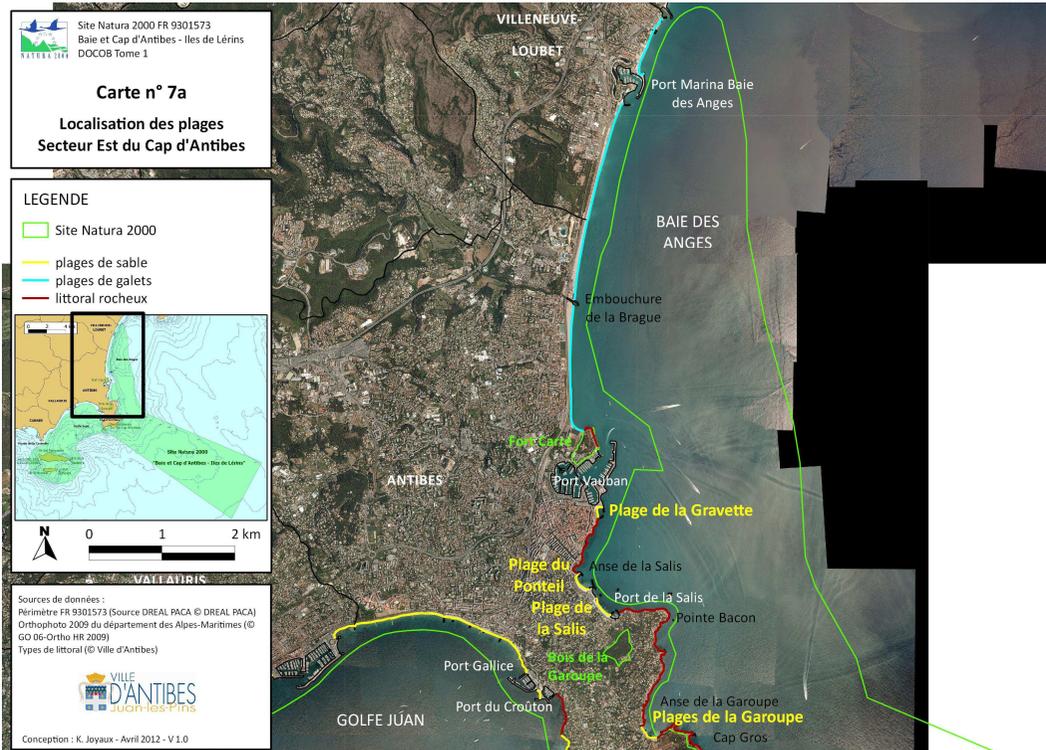
**COURANTOLOGIE
ET
HYDRODYNAMISME**

- courant général et permanent sur l'ensemble du bassin nord-ouest méditerranéen : courant Liguro-provençal
 - s'écoule en direction de l'Ouest, le long des côtes du golfe de Gênes, de Provence et du Golfe du Lion
 - jusqu'à 15 à 25 milles au large
 - vitesse moyenne estimée à 1 nœud, se renforce par vent d'Est
- régit la circulation des masses d'eaux côtières par temps calme
- passe alors d'Est en Ouest au niveau du Cap d'Antibes et de l'avancée Croisette - îles de Lérins.

(Cf. Atlas cartographique, cartes n°3, 4, 5, 6a, 6b)

	Baie des Anches	Est du Cap d'Antibes	Cap d'Antibes	Golfe Juan	Iles de Lérins
SEDIMENTO-LOGIE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sur le site Natura 2000, et notamment à l'Ouest du Cap d'Antibes, les apports de sédiments ont fortement diminué et l'engraissement des plages ou leur rééquilibrage nécessite l'intervention humaine. ▪ Les banquettes de posidonies sur les plages en période hivernale permettent d'atténuer les risques érosion et submersion. Les herbiers de posidonies devant les plages permettent également de protéger les plages de la houle : diminution de 30% de la houle selon leur densité et leur localisation. 				
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ plages de galets en nette régression ▪ alimentées jadis par des apports fluviaux grossiers aujourd'hui presque taris 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ forte influence des eaux du fleuve Var, très chargées en sédiments fins, sur les biocénoses marines de ce secteur jusqu'au lieu-dit la grande Grenille ▪ plages de la Gravette, du Ponteil, de la Salis et de la Garoupe : plages de sable artificielles qui doivent régulièrement être rechargées en sable. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ littoral rocheux découpé par quelques criques formant de petites plages de graviers et une plage de sable côté Ouest : la plage des Ondes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ plages du Golfe Juan en net recul : jusqu'à -0,7m/an sur certaines parties de la plage de Gazagnaire par exemple ▪ risque d'érosion fort ou moyen pour une majorité des plages 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ littoral principalement rocheux et découpé, avec parfois quelques plages sableuses de taille réduite. ▪ pas de modification du trait de côte majeure ni de transfert de sédiment significatif.

(Cf. Annexe 2) (Cf. Atlas cartographique, cartes n°7a, 7b)



V – Données administratives et socio-économiques

(Cf. Atlas cartographique, cartes n°10a, 10b, 10c, 11, 12, 13, 14a, 14b, 14c, 14d, 14e, 45, 46)

	Communes	Parties terrestres	Partie marine
POPULATION	<ul style="list-style-type: none"> croissance démographique forte durant la fin du XXème siècle Forte population : 190 000 habitants sur les 4 communes en 2007 (18% de la population du département) population concentrée sur le littoral forte proportion de personnes âgées de plus de 65 ans 		
URBANISATION	<ul style="list-style-type: none"> une urbanisation très développée sur le littoral un prix du foncier très important, d'autant plus qu'on s'approche du littoral des taux d'artificialisation du littoral et d'occupation des petits fonds marins élevés 	<ul style="list-style-type: none"> ce sont les rares espaces naturels littoraux de la Côte d'Azur encore préservés (notamment de l'urbanisation) des espaces naturels d'une grande valeur paysagère participant à l'image de marque de la Côte d'Azur 	<ul style="list-style-type: none"> la présence de 2 émissaires des stations d'épuration d'Antibes (172 000 équivalent habitants) et de Vallauris Golfe-Juan (64 000 équivalent habitants) répondant aux normes en vigueur et certifiées ISO 14001 et se rejetant respectivement à 65m de profondeur et 1km de la côte, au large de la pointe Bacon et à 40m de profondeur et 1,8km de la côte au large du port de Golfe Juan la présence de nombreux rejets en mer d'exutoires pluviaux pouvant être source de pollutions
LOGEMENT	<ul style="list-style-type: none"> un parc de logements constitué principalement de logements collectifs un manque de logements sociaux une proportion de résidences secondaires très élevée et de plus en plus importante 		
INFRASTRUCTURES	<ul style="list-style-type: none"> un réseau d'infrastructures de transports bien développés, notamment sur la frange littorale de nombreuses dessertes maritimes entre les îles et le continent la présence de nombreux ports de plaisance : 11 ports à proximité immédiate du site Natura 2000 recensant près de 7000 places dont une part importante de la grande plaisance (yachts de plus de 24m) dont beaucoup sont engagés dans des démarches environnementales (port propres, pavillon bleu, certification ISO 14001) 	<ul style="list-style-type: none"> un réseau d'infrastructures les desservant au mieux ; l'absence de circulation d'engins motorisés et de vélos sur les îles. 	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	<ul style="list-style-type: none"> un développement économique basé sur le tourisme (essentiellement tourisme balnéaire et tourisme d'affaires) : communes surclassées en communes touristiques Alpes-Maritimes + Monaco en 2009 : 11 millions de séjour / population touristique en séjour : en moyenne 200 000 par jour, pics à 650 000 autour du 15 août une part importante (30%) de la capacité d'hébergement touristique du département un développement d'une hôtellerie de luxe au détriment d'une hôtellerie plus modeste 		

	PARTIES TERRESTRES			PARTIE MARINE	
	Fort Carré	Bois de la Garoupe	Côtes rocheuses du Cap d'Antibes		
FONCIER	<ul style="list-style-type: none"> entièrement propriété de l'Etat, de collectivité et d'établissement public parcelles appartenant au Conservatoire du Littoral ne sont pas toutes totalement incluses dans le site une petite partie du domaine public maritime correspondant au Port Vauban. Fort Carré en tant que bâtiment + parc qui l'entoure + CREPS au Sud du Fort. 	<ul style="list-style-type: none"> principalement constituée de la parcelle du Conservatoire du Littoral, qu'elle n'englobe néanmoins pas totalement une parcelle appartenant au Ministère de la Défense et une parcelle appartenant au Ministère de l'Urbanisme et du Logement qui correspondent respectivement au sémaphore de la Garoupe et au phare de la Garoupe. 	<ul style="list-style-type: none"> constituée essentiellement de parties de propriétés privées partie littorale du sentier des douaniers, qui passe sur des propriétés privées et sur du domaine public maritime, totalement incluse 	<p>Ile Sainte Marguerite</p> <ul style="list-style-type: none"> constituée presque exclusivement de domaine de l'Etat et de la commune de Cannes, mise à part la propriété privée du Grand Jardin. Commune de Cannes propriétaire du Fort royal de l'île Sainte Marguerite, des terrains sur lesquels est implanté le « village » et de quelques parcelles forestières. essentiel de l'île correspond à la forêt domaniale, propriété du Ministère de l'Agriculture et gérée par l'ONF. <p>Ile Saint Honorat</p> <ul style="list-style-type: none"> exclusivement « propriété privée », appartient à la Congrégation Cistercienne de l'Immaculée 	<p>98% de la surface du site est du Domaine Public Maritime (DPM)</p>
	<ul style="list-style-type: none"> sur les 240 ha, près de 80% de cette superficie relève de domaine propriété de l'Etat, de collectivité ou d'établissement public dans les 20% de domaine privé (environ 50 hectares), l'île Saint Honorat est largement représentée en superficie avec environ 40 hectares 				

(Cf. Atlas cartographique, cartes n°15a, 15b, 15c, 15d, 15e, 16, 17, 18, 19a)

	PARTIES TERRESTRES	PARTIE MARINE
OCCUPATION DU SOL ET PLANIFICATION	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PLU des villes de Cannes et d'Antibes : <ul style="list-style-type: none"> - qui les identifie comme espaces naturels remarquables et éléments paysagers à préserver - qui les classe majoritairement en zones naturelles (NL) : zones inconstructibles mais ouverture au public permise sous couvert d'une maîtrise et d'une organisation adaptées. - une petite partie du bois de la Garoupe + zones bâties et agricoles des îles classées en Na : zones naturelles dont « la maîtrise de l'occupation est assurée, en ne permettant qu'une extension mesurée des constructions ». - un projet de zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) est mentionné dans le PLU de la ville d'Antibes, le Fort Carré, le bois de la Garoupe et les côtes rocheuses du Cap d'Antibes y seraient classées en secteur à grande sensibilité. ▪ le SCOT de la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis : <ul style="list-style-type: none"> - qui identifie le bois de la Garoupe, le Fort Carré et le sentier du littoral comme espaces naturels terrestres remarquables. ▪ la Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes-Maritimes : <ul style="list-style-type: none"> - qui les reconnaît comme espaces naturels remarquables au titre de la loi littoral. ▪ le plan de gestion de la Réserve Biologique Dirigée de l'île Sainte Marguerite : <ul style="list-style-type: none"> - qui correspond à la totalité de la forêt domaniale présente sur l'île soit 152 hectares et 51 ares dont l'étang d'eau salé du Batéguier de 4 ha ; - cette forêt bénéficie donc déjà d'un plan de gestion comprenant un programme d'actions. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ les PLU des villes de Cannes et d'Antibes : <ul style="list-style-type: none"> - qui les classe en zones NL et identifie bien les faune et flore sous-marines côtières comme espaces remarquables à préserver, notamment les herbiers à posidonies ;

	PARTIES TERRESTRES	PARTIE MARINE
DIFFERENTES PROTECTIONS ET REGLEMENTATIONS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ loi littoral ▪ 3 ZNIEFF terrestres de type II ▪ 4 sites classés ▪ 2 sites inscrits ▪ Réserve biologique domaniale dirigée de l'île Sainte Marguerite ▪ Espaces Boisés Classés ▪ Les communes de Cannes et d'Antibes possèdent un Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêts (PPRIF) qui concernent directement les parties terrestres du site Natura 2000. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 5 ZNIEFF marines de type I ▪ 4 ZNIEFF marines de type II ▪ Zone Marine Protégée de Golfe-Juan ▪ sanctuaire Pélagos ▪ Les plans POLMAR et les plans communaux de sauvegarde présents sur le site Natura 2000 permettent de lutter contre les pollutions maritimes accidentelles de grande et petite ampleur.

VI – Le patrimoine naturel

	PARTIES TERRESTRES	PARTIE MARINE
HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 habitats prioritaires ▪ 10 habitats naturels d'intérêt communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 habitat prioritaire ▪ 4 habitats naturels d'intérêt communautaire <p>Ces cinq habitats génériques sont déclinés en dix habitats élémentaires.</p>
ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 4 espèces animales d'intérêt communautaire ▪ Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire (= inscrite à l'annexe II de la directive Habitats) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 espèce animale d'intérêt communautaire ▪ Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire (= inscrite à l'annexe II de la directive Habitats)

Il est important de noter que l'étage supralittoral n'a pas été inventorié au cours de cet inventaire. 3 habitats élémentaires d'intérêt communautaire demeurent donc potentiellement présents sur le site Natura 2000 mais aucune donnée n'existe sur ces habitats. Il s'agit des habitats suivants :

- 1170-10 - La roche supralittorale
- 1140-7 - Sables supralittoraux avec ou sans laisses à dessiccation rapide (Méditerranée)
- 1140-8 - Laisses à dessiccation lente dans l'étage supralittoral (Méditerranée)

Un programme de reconnaissance des têtes de canyons de la Méditerranée française, la **campagne MEDSEACAN 2008-2010**, a été menée par l'Agence des Aires Marines Protégées afin d'identifier et de cartographier les espèces présentes dans les canyons méditerranéens.

Le site Natura 2000 « Baie et Cap d'Antibes – Iles de Lérins » est concerné par les **canyons de Cannes, de Juan et du Var**. Ce programme a permis des observations intéressantes d'espèces adaptées à ces profondeurs malgré une biodiversité assez faible dans les profondeurs supérieures à 200m. Les profondeurs moindres (environ 100m) sont par contre bien colonisées au niveau des plongées alentours du site Natura 2000. Enfin, la présence abondante de déchets est à noter : engins de pêche (filets, palangres) et engins de guerre principalement.

(Cf. Atlas cartographique, cartes n°36, 50, 51, 52)

A l'issue des inventaires, dans une logique de cohérence écologique et de gestion, les bureaux d'études ont proposé un réajustement du périmètre du site Natura 2000 :

-milieu terrestre : intégrer en totalité les parcelles du Conservatoire du littoral *(Cf. Atlas cartographique, cartes n°14a, 14b)*

-milieu marin : inclure le site de la Sèche St Pierre (richesse biologique et paysagère exceptionnelle, coralligène et biocénose des grottes obscures), inclure le sud de l'île Saint Honorat jusqu'à l'isobathe 70m pour englober le coralligène, inclure les prairies à cymodocées des petits fonds de la baie des Anges, inclure la zone littorale de l'anse du Croûton (zone d'une très grande valeur patrimoniale avec la présence rare des trois phanérogames marines : posidonies, cymodocées, zoostères).

(Cf. Atlas cartographique, cartes n°59, 59a, 59b, 59c, 59d)

LES HABITATS TERRESTRES D'INTERET COMMUNAUTAIRE (Cf. Atlas cartographique, cartes n°21a, 21b, 48)

Grands types de milieux	Photo	Code UE	Intitulé habitat	Surface dans le site (en ha)	% de couverture actualisé ¹	Localisation et importance sur le site Natura 2000	Etat de conservation
LAGUNES, VASES SALEES		1150	*Lagunes côtières	3,57	0,03	Etang du Batéguier, île Ste Marguerite	?
		1310	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	0,0786	0	Sur l'îlot central de l'étang du Batéguier et très ponctuellement autour de l'étang	B
PLAGES et ROCHERS MARITIMES		1210	Végétation annuelle des laisses de mer	1,207	0	Ile Ste Marguerite, Ile St Honorat et très ponctuellement sur les côtes rocheuses du Cap d'Antibes	B
		1240	Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium spp.</i> endémiques	17,745	0,13	Habitat très répandu : Cap d'Antibes, îles de Lérins et Fort Carré	B
		1410	Prés salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>)	0,00695	0	Faiblement développé : côte sud-ouest de l'île St Honorat	B
		1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornietea fruticosi</i>)	0,524	0	Peuplement de salicorne à gros épis sur karst littoral : très rare et fragmentaire sur le site, île Ste Marguerite, côte sud-est (1 m ²) + crique de la côte nord-est de l'îlot de la Tradelière. Peuplement d'obione faux-pourpier sur karst littoral ou banc de gravier : assez étendu sur l'îlot de la Tradelière et ceinturant l'îlot central de l'étang du Batéguier.	B
PELOUSES, GARRIGUES, FRICHES		1430	Fourrés halo-nitrophiles	0,274	0	Ilots St Feréol et de la Tradelière. Habitat également signalé au Cap d'Antibes mais pas observé dans le périmètre du site Natura 2000.	B
		5320	Formations basses d'euphorbes près des falaises	0,975	0,01	Ile Ste Marguerite, île St Honorat, Cap d'Antibes, Fort Carré	C
		6220	*Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea	0,6072	0	Ile Ste Marguerite, Fort Carré	B
FOURRES SCLEROPHYLLES SEMPERVIRENTS		9540	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	28,2671	0,21	Bois de La Garoupe, littoral du Cap d'Antibes, île St Honorat et île Ste Marguerite	C
FORETS OU PLANTATIONS D'ARBRES SEMPERVIRENTS		9320	Forêts à <i>Olea</i> et <i>Ceratonia</i>	9,88	0,07	Matorral arborescent thermo-méditerranéen à filaire à larges feuilles et pistachier lentisque : Ile Ste Marguerite : sur quelques hectares depuis l'est du Fort Royal jusqu'aux cimetières musulman et de la guerre de Crimée et également autour de la batterie de la Convention. Forêt d'oliviers à camélie à trois coques : Fort Carré. Oléolentisque littoral : Ile Ste Marguerite, Fort Carré	B
		9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> (et <i>Quercus rotundifolia</i>)	32,9177	0,24	Bois de la Garoupe (boisement dominant), île St Honorat (essentiellement partie Ouest de la côte Nord), île Ste Marguerite (essentiellement partie Ouest)	A

*Habitat prioritaire

¹Par rapport à la surface totale du site Natura 2000 qui est de 13 627 ha selon le FSD.

Etat de conservation

A : conservation excellente
B : conservation bonne
C : conservation moyenne ou réduite
? : conservation inconnue

LES HABITATS MARINS D'INTERET COMMUNAUTAIRE (Cf. Atlas cartographique, cartes n°29, 34, 34-1, 34-2, 34-3, 34-4)

Grands types de milieux	Photo	Code UE	Intitulé habitat	Surface (en ha)	Linéaire (en m)	% de couverture actualisé (surface ou linéaire) ¹	Localisation et importance	Etat de conservation
HERBIER A POSIDONIES		1120	*Herbiers à Posidonies					
		1120-1	*Herbiers à Posidonies	1 792,87		13,16	Habitat prioritaire, très développé, présent sur les secteurs 1, 2 et 3. Récif barrière au Nord de l'île Sainte Marguerite. 260, 95 ha de matte morte, soit près de 2% de la surface du site Natura 2000 et plus de 14,5% de la surface totale en posidonies sur le site Natura 2000.	B à C
CORALLIGENE		1170	Récifs					
		1170-14	Le coralligène	50,81		0,37	La surface correspond à la surface projetée. Elle est très sous-estimée. Habitat très développé, même si sa surface semble minime. Présent dans les secteurs 1, 2 et 3.	B à C
SUBSTRATS DURS		1170-11	La roche médiolittorale supérieure		24 984	97,48	Les roches médiolittorales supérieures et inférieures sont toutes deux présentes sur l'ensemble des côtes rocheuses naturelles du site Natura 2000 (secteur 1 et 3). La roche médiolittorale inférieure présente 343,3m de linéaire de <i>Lithophyllum byssoides</i> (= <i>L. lichenoides</i>) de type 3, soit 1,42% du linéaire total.	B
		1170-12	La roche médiolittorale inférieure					B
		1170-13	La roche infralittorale à algues photophiles	100,41		0,74	Secteurs 1, 2 et 3. Cet habitat présente un faciès à <i>Cystoseira amentacea</i> var. <i>stricta</i> sur 13 497,51m de linéaire soit 55,77% du linéaire total.	A
		8330	Grottes marines submergées ou semi-submergées					
		8330-1	Biocénoses des grottes semi-obscur	-		-	Secteurs 1, 2 et 3. Au moins 6 grottes. Représentativité importante de cet habitat mais la surface n'a pas été évaluée en raison de sa position verticale et la non prospection de la plupart de ces grottes.	B
SUBSTRATS MEUBLES		1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine					
		1110-6	Sables fins bien calibrés	221,35		1,62	Secteurs 1, 2, 3 et 4. L'association à <i>Cymodocea nodosa</i> représente 26,72 ha soit 12% des sables fins bien calibrés et 0,2% de la surface du site Natura 2000.	B à C
		1110-7	Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fonds	4,7		0,03	Secteurs 1 et 3	C
		1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse					
		1140-9	Sables médiolittoraux		373	1,46	Secteur 1	B
		1140-10	Sédiments détritiques médiolittoraux		272	1,06	Secteurs 1 et 3	B

* Habitat prioritaire

¹Par rapport à la surface totale du site Natura 2000 qui est de 13 627 ha selon le FSD et par rapport au linéaire côtier total inclus dans le site Natura 2000 qui est de 25 629,87m selon le bureau d'études

Rappel des différents secteurs : 1 – Les îles de Lérins
2 – Le Golfe Juan
3 – Le Cap d'Antibes
4 – La baie des Anges

Etat de conservation

A : conservation excellente
B : conservation bonne
C : conservation moyenne ou réduite
? : conservation inconnue

LES ESPECES ANIMALES TERRESTRES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

(Cf. Atlas cartographique, cartes n°25, 26, 27)

Etat de conservation
 A : conservation excellente
 B : conservation bonne
 C : conservation moyenne ou réduite
 ? : conservation inconnue

	Photo	Code UE	Intitulé espèce	Localisation et importance	Etat de conservation
INSECTES		1088	Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	Ile Ste Marguerite : bien représenté ; bois de la Garoupe : peu présent	B
		1083	Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	Ile Ste Marguerite ; potentiel sur le Fort Carré, l'île Saint Honorat et le bois de la Garoupe	?
REPTILES/ AMPHIBIENS		1229	Phyllodactyle d'Europe (<i>Euleptes europaea</i>)	Ilots Saint Féréol et de la Tradelière	?
CHIROPTERES		1310	Minoptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersi</i>)	Ile Saint Honorat	?

L'ESPECE ANIMALE MARINE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

	Photo	Code UE	Intitulé espèce	Localisation et importance	Etat de conservation
CETACES		1349	Le grand dauphin (<i>Tursiops truncatus</i>)	Passage très occasionnel dans le site Natura 2000	?

VII – Activités et usages sur le site Natura 2000

Le site Natura 2000 « Baie et Cap d'Antibes – Iles de Lérins » est situé en plein cœur de la **Côte d'Azur**, région touristique réputée internationalement pour son climat, ses plages et ses multiples activités.

La saison estivale est particulièrement foisonnante d'activités sur le site Natura 2000, la dominante étant : la **plaisance**. Avec ses **16 ports** en périphérie proche du site Natura 2000 rassemblant **près de 9000 places**, le nombre de bateaux de plaisance durant l'été est estimé à au moins **600 unités par jour**, dont près de la moitié entre les 2 îles. Si la majorité des navires regroupe des **petites unités** sortant le plus souvent à la journée, le site Natura 2000 est caractérisé par le développement important de la **grande plaisance ou yachting professionnel** (unités supérieures à 24m) avec des unités de plus en plus grandes et des mouillages forains estivaux de plusieurs semaines. *(Cf. Atlas cartographique, cartes n°39)*

Les retombées socio-économiques de la plaisance via la filière nautique (activités associées à la plaisance) sont significatives. En effet, la **filière nautique** emploie **plus de 500 personnes sur chacune des communes d'Antibes et de Cannes** et représentait au niveau du département en 2008, **1,2 milliard d'euros de chiffre d'affaire**. Notons également que le **chantier naval** de l'Estérel est situé dans le site Natura 2000, sur l'île Sainte Marguerite : c'est le seul chantier naval entre Marseille et Gênes à être spécialisé dans les travaux de réfection lourds et longs et dans les unités importantes (jusqu'à 45m et 350 tonnes). *(Cf. Atlas cartographique, cartes n°57)*

La **croisière**, bien qu'elle soit encore assez récente et restreinte sur le site Natura 2000 (**9 escales au large des ports de Golfe-Juan et Vauban**), représente une activité croissante et estivale. Dans les transports maritimes, les **excursions côtières** sont fortement présentes durant l'été. 4 compagnies maritimes sont implantées sur les communes concernées par le site Natura 2000. L'ensemble des navettes pour les îles de Lérins au départ des ports de Cannes, Golfe-Juan et Nice, toute compagnie confondue, représente sur une année plus de **350 000 passagers**.

Profitant de la forte attractivité touristique saisonnière, les **loisirs nautiques motorisés** (jet-ski, ski nautiques, engins tractés, parachute ascensionnel nautique), bien implantés (**20 structures professionnelles pratiquant potentiellement sur le site Natura 2000**) captent une clientèle constituée essentiellement de vacanciers.

Avec ses **14 km de plages publiques libres et gratuites** sur les 4 communes (Cannes, Vallauris Golfe-Juan, Antibes Juan-les-Pins, Villeneuve-Loubet), la **baignade** représente probablement l'activité pratiquée par le plus grand nombre de personnes durant l'été. L'exploitation du service public balnéaire est sous-traitée par les communes à des délégataires : les **établissements balnéaires**. **101 établissements balnéaires** sur ces 4 communes proposent ainsi des services de bains de mer sur un total de plus de 4 km de littoral.

Les collectivités sont également très mobilisées durant la saison estivale, pour attirer les touristes (mise en place de **21 feux d'artifices** par les communes et les offices de tourisme, **aménagement et entretien des plages** ou encore **nettoyage du plan d'eau** par les communes) et pour encadrer les activités maritimes (mise en place du **plan de balisage** par les communes et les services de l'Etat). *(Cf. Atlas cartographique, cartes n°44a, 44b)*

Certaines activités liées à la mer sont toutefois pratiquées tout au long de l'année et particulièrement en avant et après saison estivale. Il s'agit de la **plongée sous-marine** et de la **voile** (activités bien ancrées sur le site Natura 2000) mais aussi du **kayak** et du **kytesurf**. *(Cf. Atlas cartographique, cartes n°41a, 41b)*. Les balades pédestres le long du littoral sont également très prisées. *(Cf. Atlas cartographique, carte n°42, 58)*

Les **pêches maritimes de loisirs** regroupent des pratiques très différentes : la pêche du bord, la pêche de plaisance et la pêche sous-marine (ou chasse-sous marine). Elles sont pratiquées toute l'année mais préférentiellement l'été, notamment pour la pêche de plaisance. Elles peuvent être associées à la compétition sportive (**15 compétitions de pêche de plaisance et 2 à 3 compétitions de chasse sous-marine** sont organisées chaque année sur le site Natura 2000) et/ou au loisir. **Aucune donnée n'est à ce jour connue sur le nombre de pêcheurs plaisanciers (hormis les 1600 licenciés dans le département) ni sur la quantité de ressources prélevées.**

De plus, tout au long de l'année, des **professionnels** vivent de la mer. Les 3 prud'homies présentes sur le site Natura 2000 représentent **62 pêcheurs professionnels** pratiquant une pêche artisanale côtière héritée de générations de pêcheurs. *(Cf. Atlas cartographique, cartes n°37)*

4 fermes d'une **société aquacole** sont aussi installées sur le site Natura 2000. Cette société employait **60 personnes** en 2011. *(Cf. Atlas cartographique, cartes n°38, 38a, 38b, 38c)*

Sur terre, l'**agriculture** est présente. En effet, la communauté monastique de l'abbaye de Lérins, cultive **8,6 hectares de vignes** et produit **40 000 à 45 000 bouteilles de vins rouges et blancs par an**.

Pour répondre à l'attrait touristique du littoral azuréen d'après-guerre, une très forte **urbanisation** s'est développée, concentrant la population croissante sur la frange côtière. Ce développement a eu et a encore plusieurs conséquences pour les milieux naturels dont :

- la destruction irréversible d'écosystèmes littoraux par les **aménagements**,
- les **pollutions** générées par la forte activité urbaine (macrodéchets, eaux usées et eaux pluviales, pollution de l'air, etc.),
- les **risques de surfréquentation** des rares espaces naturels restants.

Parallèlement, pour tenter de **protéger les espaces naturels remarquables**, différents outils et démarches se sont mis en place : **sites classés, ZNIEFF, Réserve Biologique Dirigée, Zone Marine Protégée**, etc. Le Fort Carré et le bois de la Garoupe correspondent en partie à des terrains du **Conservatoire du Littoral**. Les Plans Locaux d'Urbanisme identifient les parties terrestres du site Natura 2000 comme **zone naturelles inconstructibles** et comme **Espaces Boisés Classés**. Enfin, la **loi littoral** permet, entre autres, d'encadrer l'urbanisation littorale.

En complément, les **activités de sensibilisation à l'environnement**, aussi bien terrestre que marin, bien ancrées sur le site Natura 2000, paraissent indispensables à la recherche de cet équilibre entre activités humaines et patrimoine naturel exceptionnel.

Ainsi, les parties terrestres du site Natura 2000, îlots de nature préservés du milieu urbain, semblent bien identifiées comme espaces naturels à protéger, même si elles subissent directement les pressions liées à la forte concentration de population, à l'urbanisation et au tourisme.

Cela est plus complexe pour la partie marine du site Natura 2000 qui représente à la fois un lieu de travail et un espace de loisirs multiples et toujours croissant.

Dans le cadre de la démarche Natura 2000, l'objectif n'est pas d'interdire strictement ces activités mais de les organiser, de les encadrer et de les accompagner vers des pratiques durables afin de les faire coexister entre elles et avec leur environnement sur le long terme.

A l'issue du diagnostic socio-économique, il s'agira donc de porter une attention particulière aux points suivants :

Parties terrestres du site Natura 2000

- Soutenir et renforcer l'organisation de la fréquentation des parties terrestres
- Améliorer les connaissances en terme de fréquentation (balades et baignades)
- Accompagner la lutte contre les incendies de forêt
- Pérenniser (sur l'île Sainte Marguerite), renforcer (sur l'île Saint Honorat) et mettre en place (au Fort Carré et au bois de la Garoupe) une gestion forestière durable
- Accompagner et limiter le développement de l'urbanisation sur et aux alentours des parties terrestres

Partie marine du site Natura 2000

- Organiser les mouillages forains afin de préserver les milieux naturels
- Maintenir une pêche artisanale durable
- Soutenir les activités nautiques et sous-marines respectueuses des milieux naturels
- Améliorer les connaissances en terme de prélèvement de la ressource

Enjeux transversaux

- Soutenir et accompagner les activités économiques se tournant vers des pratiques respectueuses de l'environnement
- Renforcer et pérenniser les actions de lutte contre les pollutions des eaux de tout type (hydrocarbures, eaux pluviales et eaux usées, macrodéchets, matériel de pêche perdu, effluents des chantiers navals, etc.)
- Renforcer la surveillance du site et la sensibilisation des usagers et professionnels

SYNTHESE DES PRESSIONS ANTHROPIQUES SUR LE PATRIMOINE NATUREL DU SITE NATURA 2000

Activités/usages	Effets positifs (+) / négatifs (-) des activités sur le patrimoine naturel
Urbanisation (effets directs et indirects)	<p>Effets directs de l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apports de polluants et de macrodéchets par les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales - Artificialisation des milieux terrestres autour du site : diminution des zones tampons protégeant le site et diminution des corridors écologiques - Artificialisation du littoral et des petits fonds marins - Pollution lumineuse - Introduction d'espèces exotiques envahissantes - Pollution liée au trafic de véhicules <p>Effets liés à la gestion de l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> + Prise en compte de la préservation du site dans les politiques publiques d'aménagement + Bon fonctionnement des STEP d'Antibes et de Golfe-Juan : amélioration de la qualité des eaux rejetées - Saturation du système d'assainissement de l'île Saint Honorat
1 - Pêche professionnelle	<p>Effets directs de l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Filets de pêche perdus : pêche fantôme - Dégradation physique ponctuelle des récifs par les filets - Prélèvement de la ressource (à relativiser vis-à-vis du nombre de pêcheurs professionnels et des pratiques raisonnées) - Pollution potentielle des embruns par navires <p>Effets liés à la gestion de l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> + Zone Marine Protégée de Golfe-Juan : lieu potentiel de régénération de la ressource + Pêche raisonnée : différentes techniques de pêche et différentes espèces pêchées selon l'année / régulation des zones de pêches par les prud'homies
2 - Aquaculture	<p>Effets directs de l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> + Zone de refuge et d'abri pour faune associée + Potentielle diminution de la pression de pêche sur les ressources - Pollution génétique (risque de croisement des populations de poissons sauvages avec des populations de poissons d'élevage dû aux poissons échappés lors de pêches ou de tempêtes) - Artificialisation du milieu marin par les infrastructures (cages, etc.) <p>Effets liés à la gestion de l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> + 3 fermes aquacoles sur 4 en élevage biologique + Installation d'une ferme aquacole (Nord Ste Marguerite) au niveau de profondeurs plus importantes (30-35m au lieu de 10-15m) auxquelles les posidonies ne se développent pas ici - Disparition des Posidonies à l'aplomb des fermes par manque de lumière
3 - Agriculture	<p>Effets directs de l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> + Participe à la diversité des milieux + Participe à la protection contre les incendies - Risque de défrichement pour mise en culture. A relativiser car ce n'est pas dans l'objectif de la communauté monastique de l'abbaye de Lérins. <p>Effets liés à la gestion de l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> + Pratiques agricoles raisonnées
4 - Plaisance	<p>Effets directs de l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> + Démocratisation de l'accès à la mer (en particulier pour petites unités <10m) + Amélioration des connaissances du milieu marin - Dérangement de la faune par le bruit et/ou parfois, le non respect de la réglementation en matière de vitesse - Dérangement de la faune par la présence humaine ; accès à des endroits isolés, en particulier pour les petites unités - Risque écologique accru dû au nombre important de navires de plaisance <p>Effets liés à la gestion de l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> + Zone de pilotage obligatoire pour navires de plaisance supérieurs à 80m sur l'ouest du site Natura 2000 : îles de Lérins et partie ouest du Golfe Juan + Zone de Mouillage Propre dans l'anse de la Garoupe - Dégradation des fonds marins par arrachage et labourage lors de la remontée de l'ancre et par ragage sur le fond avec la chaîne (mouillages forains et zones de corps morts illégales) ; pratique d'autant plus négative pour la grande plaisance et/ou les zones fortement fréquentées - Propagation d'espèces exotiques envahissantes - Abandon de macrodéchets - Pollutions des eaux par eaux grises, eaux noires, rejets d'hydrocarbures, peintures antifouling, impliquant une pollution potentielle des embruns

Ports et chantiers navals	<p>Effets directs de l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forte artificialisation du littoral - Près de 9 000 places dans les ports de Villeneuve-Loubet à Théoule, sans compter les navires de passage : risque de surfréquentation des navires de plaisance - Demande forte de places dans les ports : fortes pressions pour la construction de nouveaux ports ou l'agrandissement de ports existants - Pollution possible des eaux par les chantiers navals <p>Effets liés à la gestion de l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> + Engagements des ports et de certains chantiers navals dans des démarches environnementales : ports propres, pavillon bleu, normes ISO 14001 + Lieu de sensibilisation des plaisanciers à l'environnement - De moins en moins de cales de mises à l'eau (gestion complexe et conflictuelle) : diminution de l'accès à la mer - Les actions ou engagements environnementaux ne sont pas toujours adaptés aux navires de très grande taille.
5 - Transports maritimes de passagers	<p>Effets directs de l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> + Accès aux îles via les excursions côtières - Dérangement de la faune par le bruit <p>Effets liés à la gestion de l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> + Moyen de contrôle de la fréquentation utilisé sur l'île St Honorat par la communauté monastique + Visiobulle : outil de sensibilisation à l'environnement marin + Zone de pilotage obligatoire pour navires de croisière supérieurs à 50m sur une partie du site Natura 2000 + Sensibilisation sur la protection des mammifères marins - Potentielle dégradation des fonds marins par mouillage ; à relativiser car les navires d'excursions côtières ne jettent pas l'ancre et les navires de croisières sont soumis en partie sur le site Natura 2000 à une zone de pilotage obligatoire - Propagation d'espèces envahissantes - Pollutions des eaux par macrodéchets, eaux grises, eaux noires, rejets d'hydrocarbures, peintures antifouling et pollution potentielle des embruns ; à relativiser car rejets et gestion des déchets très encadré - Dérangement des cétacés (bruit, présence humaine)
6 - Pêches maritimes de loisirs	<p>Effets directs de l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> + Démocratisation de l'accès à la mer + Amélioration des connaissances du milieu marin - Prélèvement de la ressource pouvant entraîner une surpêche - Pollution potentielle des embruns par bateaux de pêcheurs plaisanciers <p>Effets liés à la gestion de l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> + Développement des écoles de pêche, support pour la sensibilisation des enfants à l'environnement marin - Dégradation des fonds marins par ancrage des bateaux de pêcheurs plaisanciers - Pas ou peu de réglementation sur la pêche de plaisance - Non connaissance ou non respect de la réglementation - Pêche réalisée depuis le bord : piétinement des habitats littoraux - Abandon de macrodéchets et matériel de pêche perdu
7 - Activités de loisirs nautiques motorisés	<p>Effets directs de l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dérangement de la faune par le bruit - Dérangement de la faune par la présence humaine : accessibilité à des endroits isolés et fragiles - Risque de piétinement si débarquement, d'autant plus important si les lieux de débarquements sont des endroits peu accessibles. A relativiser, car très peu de débarquements. - Pollution potentielle des embruns <p>Effets liés à la gestion de l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> + Peut être un outil de sensibilisation à l'environnement marin selon les messages véhiculés par les moniteurs encadrants - Risque d'abandon de macrodéchets
8 - Activités de loisirs nautiques non motorisés	<p>Effets directs de l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> + Accès à la mer + Amélioration des connaissances du milieu marin - Dérangement de la faune par la présence humaine - Risque de piétinement si débarquement, d'autant plus important si les lieux de débarquements sont des endroits peu accessibles. A relativiser, car très peu de débarquements. <p>Effets liés à la gestion de l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> + Moyen de sensibilisation et d'éducation à l'environnement + Fédérations très impliquées dans la protection de l'environnement - Dégradation des fonds marins par ancrage des voiliers - Risque de destruction des fonds marins par la mise en place de corps-morts pour les balisages des régates de voile, qui ne sont pas toujours remontés à la surface - Risque d'abandon de macrodéchets

9 - Plongée sous-marine	<p>Effets directs de l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> + Amélioration des connaissances du milieu marin + transmission des informations aux scientifiques + Accès à la découverte du milieu marin et sensibilisation à sa préservation - Contacts des plongeurs avec les fonds marins amplifiés par la répétition des plongées et la concentration des plongeurs sur un même site - Dérangement de la faune par la présence humaine - Apports d'air dans les grottes - Pollution potentielle des embruns via les bateaux de plongée - Risque de prélèvement de faune et de flore
	<p>Effets liés à la gestion de l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> + Participation à la collecte des macrodéchets + 2 sites de plongée équipés de mouillages fixes + Fédération très impliquée dans la protection de l'environnement - Ancrages des bateaux de plongée peuvent dégrader les fonds marins
10 - Baignade et balades	<p>Effets directs de l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> + Démocratisation de l'accès à la mer - Piétinement - Erosion liée au piétinement - Dérangement de la faune par la présence humaine - Pollution potentielle des eaux par les crèmes solaires <p>Ces effets sont d'autant plus importants que les plages et les lieux de balade sur le littoral sont très fortement fréquentés.</p>
	<p>Effets liés à la gestion de l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Abandon de macrodéchets - Cueillette
11 - Activités de gestion des espaces naturels protégés	<ul style="list-style-type: none"> + Prise en compte de la biodiversité via plans de gestion + Limitation de l'urbanisation + Bois mort laissé au sol + Débroussaillage : ouverture des milieux + Protection de la forêt contre les incendies (entretien des sentiers DFCI) + ZMP de Golfe Juan : lieu potentiel de régénération de la ressource halieutique + ZMP de Golfe Juan : interdiction de pêche, de plongée, de mouillage, de dragage - Abattage d'arbres sénescents - Ramassage du bois mort - ZMP de Golfe Juan : risque de pollution du milieu par les récifs de type pneumatique - Artificialisation du milieu marin par récifs artificiels
11 - Activités de gestion du littoral	<ul style="list-style-type: none"> + Nettoyage raisonné du littoral (ramassage des déchets non organiques uniquement) - Dégradation des habitats littoraux par le nettoyage non raisonné et l'aménagement mécanique des plages - Rechargement des plages en sable : participation à l'envasement et augmentation de la turbidité de l'eau
11 - Activités de gestion du plan d'eau	<ul style="list-style-type: none"> + Ramassage des macrodéchets et hydrocarbures par les bateaux de nettoyage + Utilisation de balisages écologiques non destructifs (ancres à vis, etc.) - Dégradation des fonds marins par balisage classique (corps morts, chaînes mères, etc.)
12 - Etablissements balnéaires	<p>Effets directs de l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Artificialisation du littoral
	<p>Effets liés à la gestion de l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rechargements des plages en sable : participation à l'envasement et augmentation de la turbidité de l'eau
13 - Feux d'artifices	<p>Effets liés à la gestion de l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dissémination de déchets de fusées dans le milieu marin - Dégradation des habitats littoraux par piétinement et surféquentation du littoral - Abandon de macrodéchets par le public - Risque de pollution chimique induit par la dissémination des restes de composants chimiques
14 - Activités de sensibilisation à l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> + Sensibilisation à la préservation de l'environnement terrestre, littoral et marin + Sensibilisation des ports aux problématiques environnementales (ports propres, pavillon bleu...)

+ : impact positif
 - : impact négatif
 0 : impact neutre ou pas d'impact
 ? : impact non connu
 1 : habitat prioritaire
 2 : dans le sens où la chênaie peut être considérée comme végétation potentielle
 3 : les chênes sont a priori moins sensibles
 : à court terme

			Facteurs naturels ou facteurs humains indirects										Facteurs humains directs															
Grand types de milieux pour les habitats / Grande famille pour les espèces	Code UE	Intitulé habitat/espèce	Changements climatiques globaux	Evènements météorologiques exceptionnels	Dynamique naturelle (dont envasement)	Non accessibilité et/ou isolement de la zone	Compétitions interspécifiques	Espèces exotiques envahissantes	Incendies	Accumulation de déchets organiques sur les plages (bois flotté, posidonies)	Accumulation de déjections organiques (oiseaux marins)	Sylviculture : gestion du bois mort	Abattage de gros arbres sénescents	Mécanisation des pratiques de gestion (debroussaillage)	Défrichement pour mise en culture	Pratiques agricoles non raisonnées	Accumulation de déchets non organiques (macrodéchets, matériel de pêche perdu)	Artificialisation des milieux naturels	Prélèvements directs (cueillette, pêche) ou indirects (filets perdus)	Impacts physiques directs et érosion (ancrages, engins de pêche, piétinement, contacts, corps-morts, etc.)	Dégradation de la qualité des eaux : pollutions chimique et organique, augmentation de la turbidité par apports terrigènes	Embruns pollués	Dérangement de la faune par la présence humaine	Dérangement de la faune par le bruit	Pollution lumineuse	Collisions		
			MILIEU TERRESTRE	LAGUNES, VASES SALEES	1150	*Lagunes côtières	?	?	-	+		0	0	0	-	0	0	0		0	-	0	0	?	0	-	-	
1310	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	?			?	+	+		0	0	0	0		0	0	0		0	-	0	0	?	0	-	-			
PLAGES et ROCHERS MARITIMES	1210	Végétation annuelle des laisses de mer		?	?	0	+		0	0	+	0		0	0	0		-	-	0	0	0	0					
	1240	Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium spp.</i> endémiques		?	?	0	+		-	0	0	0		0	0	0		-	-	-	-	0	0					
	1410	Prés salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>)		?	?	0	0		0	0	0	0		0	0	0		-	-	0	0	0	0					
	1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornietea fruticosi</i>)		?	?	0	0		0	0	0	0		0	0	0		0	-	0	0	0	0					
PELOUSES, GARRIGUES, FRICHES	1430	Fourrés halo-nitrophiles		?	?	0	0		0	0	0	+		0	0	0		0	-	0	0	0	0					
	5320	Formations basses d'euphorbes près des falaises		?	?	-	+		-	0	0	0		0	0	0		0	-	-	-	0	0					
	6220	*Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea		?	?	-	0		-	+	0	0		0	+	0		0	-	0	-/+	0	0					
FOURRES SCLEROPHYLLES SEMPERVIRENTS	9540	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques		-	?	-/+	0		-	-	0	0		-	0	-		0	-	0	0	0	-					
	FORETS OU PLANTATIONS D'ARBRES SEMPERVIRENTS	9320	Forêts à <i>Olea</i> et <i>Ceratonia</i>	?	?	+	0		-	-	0	0		-	0	-		0	-	0	0	0	-					
9340		Forêts à <i>Quercus ilex</i> (et <i>Quercus rotundifolia</i>)	?	?	+	0		-	-	0	0		-	0	-		0	-	0	0	0	0						
ESPECES	INSECTES	1088	Grand capricorne	-	0 ²	+	0	0	0	0	0	0	-	0	-	-/?	-	0		0/-	0	-	0	0	-			
		1083	Lucane cerf-volant	-	0 ²	+	0	0	0	+	0	0	-	-	0	-	-/?	-	0		0/-	0	-	0	0	-		
	REPTILES/ AMPHIBIENS	1229	Phyllodactyle d'Europe	?	0	0	+	0	-	-	0	0/-	0	0	0	-	0	-		-	-	-	-	0	-			
	CHIROPTERES	1310	Minioptère de Schreibers	?	0	0	+	0	-	-	0	0	0	0	-	-	0	-		0	-	0	-	-	0			
MILIEU MARIN	HERBIERS A POSIDONIES	1120-1	Herbiers à posidonies	-	?	+	0		-								-	-	-	-	-		?					
		CORALLIGENE	1170-14	Le coralligène	-	?	+	+		-								-	-	-	-	-		?				
	SUBSTRATS DURS	1170-11	La roche médiolittorale supérieure	?	?	+	+		0									-	-	?	0/-	-		0				
		1170-12	La roche médiolittorale inférieure	?	?	+	+		0									-	-	?	0/-	-		0				
		1170-13	La roche infra littorale à algues photophiles	?	?	+	+		0									-	-	?	0	-		0				
		8330-1	Biocénoses des grottes semi-obscuras	-	?	0	+		0									-	?	-	-	0/-	-					
	SUBSTRATS MEUBLES	1110-6	Sables fins bien calibrés	?	?	0	0		-									-	-	0/-	0/-	-		0				
		1110-7	Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fond	?	?	0	0		0									-	-	0/-	0/-	-		0				
1140-9		Sables médiolittoraux	?	?	0	0		0									-	-	0	0	-		0					
1140-10		Sédiments détritiques médiolittoraux	?	?	0	0		0									-	-	0	0	-		0					
ESPECES	CETACES	1349	Le grand dauphin	?	?	0	0	0	0								-	?		-	-	-	-	-	0	-		

VIII – Les enjeux de conservation

ENJEUX DE CONSERVATION DES HABITATS TERRESTRES

Grands types de milieux	Code UE	Intitulé habitat	VALEUR PATRIMONIALE		RISQUE/MENACE		ENJEU DE CONSERVATION	Commentaires
			Globale	Locale	Global	Local		
LAGUNES, VASES SALEES	1150	*Lagunes côtières	Forte	Très forte	Fort	Fort	TRES FORT	L'étang du Batéguier est l'unique lagune des Alpes-Maritimes. Lagune en situation insulaire, ce qui augmente sa valeur patrimoniale et sa fragilité. Localité de <i>Ruppia maritima</i> et <i>Cymodocea nodosa</i> . Intérêt très fort pour l'avifaune. Menace d'eutrophisation. Site en Réserve Biologique Dirigée. Etat de conservation inconnu.
	1310	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	Forte	Très forte	Très fort	Fort	TRES FORT	Habitat en régression forte sur le littoral méditerranéen. Très localisé sur l'îlot central de l'étang du Batéguier, seule localité de <i>Salicornia emerici</i> des Alpes-Maritimes. Site en Réserve Biologique Dirigée. Intérêt très fort pour l'avifaune (sternes pierregarins).
PLAGES et ROCHERS MARITIMES	1210	Végétation annuelle des laisses de mer	Forte	Très forte	Très fort	Fort	TRES FORT	Habitat ayant fortement régressé depuis une trentaine d'années sur le littoral méditerranéen français. Le site abrite les plus belles formations subsistant dans les Alpes-Maritimes. Menacé par le nettoyage mécanique des plages.
	1240	Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium</i> spp. endémiques	Forte	Très forte	Fort	Fort	TRES FORT	Rochers littoraux encore bien préservés sur le site. Envahissement par des espèces exotiques au Cap d'Antibes. Habitat d'espèce du phyllocladyle d'Europe sur l'îlot Saint-Féréol et îlot de la Tradelière.
	1410	Prés salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>)	Très forte	Très forte	Très fort	Moyen	FORT	Habitat en régression forte sur le littoral méditerranéen. A pratiquement disparu des Alpes-Maritimes. Seuls subsistent des lambeaux appauvris de très faible surface sur l'île Saint-Honorat.
	1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornietea fruticosi</i>)	Très forte	Très forte	Très fort	Fort	TRES FORT	Habitat en régression forte sur le littoral méditerranéen. Se maintient sur l'îlot de la Tradelière et de façon appauvrie sur l'île Sainte-Marguerite.
PELOUSES, GARRIGUES, FRICHES	1430	Fourrés halo-nitrophiles	Forte	Forte	Faible	Moyen	FORT A MOYEN	Habitat très réduit sur le site Natura 2000, localisé sur l'îlot Saint-Féréol. Abrite une flore relativement banale de friche. Habitat servant de refuge à la faune nicheuse (goélands leucopnée, rats noirs).
	5320	Formations basses d'euphorbes près des falaises	Très forte	Très forte	Très fort	Très fort	TRES FORT	Habitat présent sur l'ensemble du site mais très morcelé et fragmentaire. Menacé de disparition à moyen terme par la prolifération des plantes exotiques envahissantes.
	6220	*Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea	Très forte	Très forte	Moyen	Moyen	FORT	Habitat présent sur une faible superficie mais abritant de nombreuses espèces patrimoniales et protégées.
FOURRES SCLEROPHYLLES SEMPERVIRENTS	9540	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	Forte	Forte	Moyen	Moyen	FORT A MOYEN	Le site abrite les rares peuplements littoraux stables de pin d'Alep des Alpes-Maritimes. L'habitat est menacé par l'urbanisation (Cap d'Antibes), le dépérissement lié aux embruns pollués, et la prolifération d'arbustes exotiques envahissants.
FORETS OU PLANTATIONS D'ARBRES SEMPERVIRENTS	9320	Forêts à <i>Olea</i> et <i>Ceratonia</i>	Très forte	Très forte	Très fort	Moyen	TRES FORT	Le site abrite les plus belles formations de France continentale d'olivier, filaire et lentisque. Abrite plusieurs espèces protégées. Habitat d'espèce possible pour le lucane cerf-volant + Habitat important pour le minioptère de Schreibers (alimentation et corridor).
	9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> (et <i>Quercus rotundifolia</i>)	Moyenne	Très forte	Moyen	Faible	FORT	Présence de faciès mature de yeuseraie sur le site, avec des cortèges lichéniques épiphytes exceptionnels (<i>Waynetum stoechadianae</i>). Habitat d'espèce pour le lucane cerf-volant et le grand capricorne + Habitat important pour le minioptère de Schreibers (alimentation et corridor).

ENJEUX DE CONSERVATION DES ESPECES TERRESTRES

Grande famille	Code UE	Intitulé espèce	VALEUR PATRIMONIALE		RISQUE/MENACE		ENJEU DE CONSERVATION	Commentaires
			Globale	Locale	Global	Local		
INSECTES	1088	Grand capricorne	Moyen	Moyen	Faible	Faible	MOYEN A FAIBLE	Espèce principalement méridionale. "Espèce-parapluie " dont la conservation des habitats est favorable à d'autres espèces rares.
	1083	Lucane cerf-volant	Moyen	Moyen	Faible	Faible	MOYEN A FAIBLE	Etat de conservation probablement bon à l'échelle de la région PACA. "Espèce-parapluie " dont la conservation des habitats est favorable à d'autres espèces rares.
REPTILES/ AMPHIBIENS CHIROPTERES	1229	Phyllodactyle d'Europe	Très forte	Très forte	Fort	Fort	TRES FORT	Endémique de l'ouest de la Méditerranée, espèce monotypique et unique population insulaire du département. Pression exercée par les rats à caractériser.
	1310	Minioptère de Schreibers	Très fort	Très fort	Très fort	Inconnu	TRES FORT	Espèce méridionale en très forte régression et menacée.Présence d'un gîte sur l'île St Honorat. Biotope de chasse favorable.

ENJEUX DE CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES MARINS

Grands types de milieux pour les habitats / Grandes familles pour les espèces	Code UE	Intitulé habitat / espèce	VALEUR PATRIMONIALE	RISQUE/MENACE	ENJEU DE CONSERVATION	Commentaires	
HABITATS	HERBIERS A POSIDONIES	1120-1	Herbiers à posidonies	Très forte	Très fort	TRES FORT	Habitat prioritaire. Herbier abritant de nombreuses espèces patrimoniales. Présence d'un récif barrière au Nord de l'île Sainte Marguerite. Présence d'espèces envahissantes (caulperpes). Très forte pression de mouillages (surtout à l'Est du golfe Juan). Plusieurs sources de pollutions : émissaires en mer, rejets urbains, ports, fermes aquacoles, etc. Limite inférieure de l'herbier fortement régressive, dans le golfe Juan notamment.
	CORALLIGENE	1170-14	Le coralligène	Très forte	Fort	TRES FORT	Diversité floristique et faunistique de grande valeur. Envasement important dans certaines zones. Sources de pollution : émissaires en mer, rejets urbains, etc. Impacts des activités de pêche, de plaisance et de plongée, forte fréquentation. Habitat sensible au réchauffement des eaux. Présence d'espèces envahissantes : <i>Caulerpa racemosa</i> .
	SUBSTRATS DURS	1170-11	La roche médiolittorale supérieure	Moyenne	Moyen	MOYEN	Habitat sensible à la pollution des eaux et aux piétinements. Risque de débarquements.
		1170-12	La roche médiolittorale inférieure	Très forte	Moyen	FORT	Encorbellements à <i>Lithophyllum byssoides</i> (=L. <i>lichenoides</i>) d'une grande valeur patrimoniale. Habitat sensible à la pollution des eaux et aux piétinements. Risque de débarquements.
		1170-13	La roche infralittorale à algues photophiles	Très forte	Fort	TRES FORT	Ceintures à <i>Cystoseira amantacea</i> var. <i>stricta</i> au Cap d'Antibes et aux îles de Lérins, d'une grande valeur patrimoniale. Diversité faunistique et floristique très importante. Habitat sensible à l'augmentation de la turbidité, aux mouillages, au surpâturage par les oursins (effet indirect de la surpêche de plaisance).
		8330-1	Biocénoses des grottes semi-obscur	Très forte	Fort	TRES FORT	Plusieurs grottes abritent des espèces à haute valeur écologique et patrimoniale. Forte fréquentation par les plongeurs.
	SUBSTRATS MEUBLES	1110-6	Sables fins bien calibrés	Forte	Fort	FORT	Prairies à cymodocées (<i>Cymodocea nodosa</i>) entre les îles de Lérins, au Nord du Cap Gros et à Villebeuve Loubet (baie des Anges) dans un bon état de conservation. A proximité immédiate du site Natura 2000 (anse du Croûton), présence d'une zone rare comprenant les trois phanérogames : <i>Cymodocea nodosa</i> , <i>Posidonia oceanica</i> et <i>Zostera noltii</i> . Cette zone témoigne d'une riche biodiversité. Forte artificialisation du littoral de golfe Juan, nombreux mouillages, colonisation par <i>Caulerpa taxifolia</i> , sources de pollutions (rejets urbains, ports, cours d'eau, etc.).
		1110-7	Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fond	Faible	Fort	FAIBLE A MOYEN	Habitat très peu représenté sur le site Natura 2000, rencontré essentiellement dans les intermattes d'herbiers à posidonies au niveau de zones peu envasées. <u>EST du CAP d'ANTIBES</u> : Envasement important. Habitat qui devait être davantage représenté il y a plusieurs dizaines d'années. L'embouchure du Var et les aménagements réalisés ces dernières décennies ont certainement eu un impact fort sur la disparition de cet habitat.
					Moyen	FAIBLE	QUEST du CAP d'ANTIBES : Risque d'envasement moins important.
		1140-9	Sables médiolittoraux	Faible	Moyen	FAIBLE	Pollutions des ruissellements issus de la terre principalement et macrodéchets.
1140-10		Sédiments détritiques médiolittoraux	Faible	Moyen	FAIBLE	Présence de banquettes de posidonies. Pollutions des ruissellements issus de la terre et macrodéchets.	
ESPECES	CETACES	1349	Le grand dauphin	Forte	Fort	FORT	Valeur patrimoniale forte compte-tenu de sa rareté et de son haut niveau de protection. Peu de données sur le site Natura 2000. Il semble indispensable d'améliorer les connaissances sur cette espèce dans le site Natura 2000 afin de préciser et confirmer le risque et l'enjeu de conservation.

IX – Les objectifs de conservation

OCt : Objectifs de conservation terrestre

OCm : Objectif de conservation marin

LES OBJECTIFS DE CONSERVATION POUR LE MILIEU TERRESTRE

Code	Hiérarchisation des OC	Objectif de conservation (OC)	Code	Sous-objectif de conservation	Priorité
OCt 1	Prioritaire	Conserver l'habitat prioritaire "Lagunes côtières"	OCt 1a	Conserver la fonctionnalité de l'habitat	1
OCt 2	Prioritaire	Conserver les habitats "Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium</i> spp. endémique" et "Formations basses d'euphorbes près des falaises" dans un bon état écologique sur l'ensemble du site	OCt 2a	Maintenir les conditions environnementales favorables à la conservation de ces habitats	1
			OCt 2b	Garantir la tranquillité de ces habitats	1
			OCt 2c	Conserver la typicité des habitats en les préservant des espèces exotiques envahissantes, notamment sur les côtes rocheuses du Cap d'Antibes	1
OCt 3	Prioritaire	Conserver dans un bon état écologique les habitats d'intérêt communautaire présents uniquement sur le site Natura 2000 dans tout le département	OCt 3a	Maintenir les conditions environnementales favorables à la conservation de l'habitat "Végétation annuelle des laisses de mer"	1
			OCt 3b	Maintenir les conditions environnementales favorables à la conservation de l'habitat "Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses"	1
			OCt 3c	Maintenir les conditions environnementales favorables à la conservation de l'habitat "Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques"	1
			OCt 3d	Maintenir les conditions environnementales favorables à la conservation de l'habitat "Prés salés méditerranéens"	2
OCt 4	Prioritaire	Conserver l'habitat "Forêts à <i>Olea</i> et <i>Ceratonia</i> " dans un bon état écologique sur l'ensemble du site	OCt 4a	Maintenir les conditions environnementales favorables à cet habitat, en particulier sur les zones situées en dehors de la Réserve Biologique Dirigée de l'île Sainte Marguerite, à savoir : le Fort Carré	1
			OCt 4b	Conserver la typicité de l'habitat en les préservant des arbustes exotiques envahissants	1
OCt 5	Prioritaire	Conserver les populations de phyllocladyles d'Europe dans un bon état écologique sur l'ensemble du site	OCt 5a	Garantir la pérennité des populations de phyllocladyle identifiées sur le site Natura 2000 (îlots St Féréol et de la Tradelière)	1
OCt 6	Prioritaire	Conserver les populations de minioptère de Schreibers dans un bon état écologique sur l'ensemble du site	OCt 6a	Garantir la pérennité des populations de minioptère identifiées sur le site Natura 2000 (île Saint Honorat)	1
			OCt 6b	Préserver les habitats favorables à cette espèce, notamment les milieux forestiers et les points d'eau douce (2 points d'eau douce sur l'île Saint Honorat)	1
			OCt 6c	Préserver le gîte identifié dans le monastère fortifié de l'île Saint Honorat	1
OCt 7	Secondaire	Conserver l'habitat "Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypoditea" dans un bon état écologique sur l'ensemble du site	OCt 7a	Conserver la fonctionnalité de l'habitat et la diversité des espèces floristiques patrimoniales qu'il abrite	2
OCt 8	Secondaire	Conserver l'habitat "Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> " dans un bon état écologique sur l'ensemble du site	OCt 8a	Maintenir les conditions environnementales favorables à l'habitat, en particulier sur les zones situées en dehors de la Réserve Biologique Dirigée de l'île Sainte Marguerite, à savoir : l'île Saint Honorat et le bois de la Garoupe	2
			OCt 8b	Favoriser la maturation des peuplements	2
OCt 9	Tertiaire	Conserver la typicité de l'habitat "Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques" sur l'ensemble du site	OCt 9a	Restaurer l'état de conservation de l'habitat, en particulier sur les zones situées en dehors de la Réserve Biologique Dirigée de l'île Sainte Marguerite, à savoir : l'île Saint Honorat, les côtes rocheuses du Cap d'Antibes et le bois de la Garoupe	3
			OCt 9b	Conserver la typicité de l'habitat en le préservant des plantes exotiques envahissantes	3
OCt 10	Tertiaire	Conserver l'habitat "Fourrés halo-nitrophiles" dans un bon état écologique sur l'ensemble du site	OCt 10a	Maintenir les conditions environnementales favorables à la conservation de l'habitat "Fourrés halo-nitrophiles"	3
OCt 11	Tertiaire	Préserver les insectes "Grand Capricorne" et "Lucane cerf-volant" et conforter les populations sur l'ensemble du site	OCt 11a	Préserver les habitats favorables à ces espèces, à savoir les arbres sénescents, les arbres morts sur pied et le bois mort au sol	3

LES OBJECTIFS DE CONSERVATION POUR LE MILIEU MARIN

Code	Hiérarchisation des OC	Objectif de conservation (OC)	Code	Sous-objectif de conservation	Priorité
OCm 1	Prioritaire	Conservier l'habitat prioritaire "Herbiers de posidonies" dans un bon état écologique sur l'ensemble du site	OCm 1a	Maintenir des conditions environnementales favorables à la conservation de l'habitat sur l'ensemble du site	1
			OCm 1b	Assurer les conditions d'une préservation des fonds soumis à la fréquentation, au mouillage et à l'hydrodynamisme, notamment sur les secteurs 1 et 2 (Golfe Juan et îles de Lérins) et la partie Est du Golfe Juan	1
			OCm 1c	Assurer les conditions d'une préservation au niveau du récif-barrière présent au nord de l'île Sainte Marguerite	1
			OCm 1d	Maintenir la limite inférieure des herbiers en limitant son envasement par une bonne qualité globale des eaux	1
OCm 2	Prioritaire	Conservier l'habitat élémentaire "Coralligène" dans un bon état écologique sur l'ensemble du site	OCm 2a	Maintenir des conditions environnementales favorables à la conservation de l'habitat sur l'ensemble du site	1
			OCm 2b	Maintenir la complexité architecturale (c'est-à-dire la typicité) du coralligène	1
			OCm 2c	Préserver la biodiversité associée (qualité et quantité)	1
			OCm 2d	Assurer les conditions d'une préservation de l'habitat en limitant son envasement par une bonne qualité globale des eaux	1
			OCm 2e	Etendre le périmètre sur des secteurs connexes à fort et très fort enjeu	1
OCm 3	Prioritaire	Conservier l'habitat élémentaire "Roches infralittorales à algues photophiles" dans un bon état écologique sur l'ensemble du site	OCm 3a	Maintenir des conditions environnementales favorables à la conservation de l'habitat sur l'ensemble du site et des peuplements à <i>Cystoseira amentacea</i> var. <i>stricta</i> , en particulier les zones de ceintures continues des îles de Lérins et du Cap d'Antibes	1
			OCm 3b	Maintenir la diversité des peuplements et la présence d'espèces patrimoniales	1
			OCm 3c	Expérimenter la restauration des zones dégradées	1
OCm 4	Prioritaire	Conservier l'habitat élémentaire "Biocénoses des grottes semi-obscurées" dans un bon état écologique sur	OCm 4a	Maintenir des conditions environnementales et hydrologiques favorables à la conservation et au développement de l'habitat	1
OCm 5	Secondaire	Conservier l'habitat élémentaire des "Sables fins bien calibrés" dans un bon état écologique sur l'ensemble du site	OCm 5a	Maintenir des conditions environnementales favorables à la conservation de l'habitat sur l'ensemble du site	2
			OCm 5b	Conservier les herbiers de cymodocées dans un bon état écologique	2
			OCm 5c	Assurer les conditions d'une préservation de l'habitat en limitant son envasement par une bonne qualité globale des eaux	2
			OCm 5d	Etendre le périmètre du site Natura 2000 sur des secteurs connexes à fort et très fort enjeu	2
OCm 6	Secondaire	Conservier l'habitat élémentaire "Roche médiolittorale inférieure" dans un bon état écologique sur l'ensemble du site	OCm 6a	Maintenir des conditions environnementales favorables à la conservation de l'habitat et en particulier des encorbellements de <i>Lithophyllum lichenoides</i> présents sur le secteur 3 du Cap d'Antibes	2
OCm 7	Secondaire	Conservier l'habitat élémentaire "Roche médiolittorale supérieure" dans un bon état écologique sur l'ensemble du site	OCm 7a	Maintenir les conditions environnementales favorables au développement de cet habitat, notamment en ce qui concerne la qualité globale de l'eau	2
OCm 8	Secondaire	Conservier l'habitat élémentaire "Roche supralittorale" dans un bon état écologique sur l'ensemble du site	OCm 8a	Maintenir les conditions environnementales favorables au développement de cet habitat, notamment en ce qui concerne la qualité globale de l'eau	2
OCm 9	Secondaire	Maintenir la fréquentation du site par le Grand Dauphin (<i>Tursiops truncatus</i>) et les autres cétacés	OCm 9a	Maintenir des conditions environnementales favorables à la fréquentation du site par ces espèces	2
OCm 10	Secondaire	Surveiller les espèces exotiques potentiellement nuisibles	OCm 10a	Identifier et suivre les espèces exotiques envahissantes susceptibles de menacer les habitats et espèces d'intérêt communautaire	2
OCm 11	Tertiaire	Conservier l'habitat élémentaire "Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fond" dans un bon état écologique sur l'ensemble du site	OCm 11a	Maintenir les conditions environnementales favorables au développement de l'habitat, notamment à l'Est du Cap d'Antibes où cet habitat est soumis à une forte pression d'envasement	3
OCm 12	Tertiaire	Conservier les habitats "Replats boueux ou sableux exondés à marée basse" dans un bon état écologique sur l'ensemble du site	OCm 12a	Préserver les lisses de posidonies présentes sur ces habitats	1
			OCm 12b	Maintenir les conditions environnementales favorables à la conservation de ces habitats en préservant notamment les lisses de posidonies	3

CORRESPONDANCES ENTRE ENJEUX DE CONSERVATION ET OBJECTIFS DE CONSERVATION POUR LES HABITATS ET ESPECES TERRESTRES

Enjeux de conservation des habitats terrestres	Code UE	Intitulé habitat	Objectifs de conservation PRIORITAIRES														Objectifs de conservation SECONDAIRES			Objectifs de conservation TERTIAIRES							
			Oct 1	Oct 2			Oct 3				Oct 4		Oct 5	Oct 6			Oct 7	Oct 8		Oct 9		Oct 10	Oct 11				
			Oct 1a	Oct 2a	Oct 2b	Oct 2c	Oct 3a	Oct 3b	Oct 3c	Oct 3d	Oct 4a	Oct 4 b	Oct 5a	Oct 6a	Oct 6b	Oct 6c	Oct 7a	Oct 8a	Oct 8b	Oct 9a	Oct 9b	Oct 10a	Oct 11a				
TRES FORT	1150	*Lagunes côtières	X																								
	1210	Végétation annuelle des laisses de mer					X																				
	1240	Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium spp.</i> endémiques		X	X	X																					
	1310	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses						X																			
	1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornietea fruticosi</i>)							X																		
	5320	Formations basses d'euphorbes près des falaises		X	X	X																					
	9320	Forêts à <i>Olea</i> et <i>Ceratonia</i>									X	X															
FORT	1410	Prés salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>)								X																	
	6220	*Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea																X									
	9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> (et <i>Quercus rotundifolia</i>)																X	X								
FORT A MOYEN	1430	Fourrés halo-nitrophiles																							X		
	9540	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques																		X	X						
Enjeux de conservation des habitats terrestres	Code UE	Intitulé espèce	Oct 1a	Oct 2a	Oct 2b	Oct 2c	Oct 3a	Oct 3b	Oct 3c	Oct 3d	Oct 4a	Oct 4 b	Oct 5a	Oct 6a	Oct 6b	Oct 6c	Oct 7a	Oct 8a	Oct 8b	Oct 9a	Oct 9b	Oct 10a	Oct 11a				
TRES FORT	1229	Phyllodactyle d'Europe											X														
	1310	Minioptère de Schreibers												X	X	X											
MOYEN A FAIBLE	1088	Grand Capricorne																							X		
	1083	Lucane cerf-volant																								X	

CORRESPONDANCES ENTRE ENJEUX DE CONSERVATION ET OBJECTIFS DE CONSERVATION POUR LES HABITATS ET ESPECES MARINS

		Objectifs de conservation PRIORITAIRES													Objectifs de conservation SECONDAIRES										Objectifs de conservation TERTIAIRES		
		OCm 1				OCm 2					OCm 3			OCm 4	OCm 5				OCm 6	OCm 7	OCm 8	OCm 9	OCm 10	OCm 11	OCm 12		
Enjeux de conservation des habitats terrestres	Code UE	Intitulé habitat	OCm 1a	OCm 1b	OCm 1c	OCm 1d	OCm 2a	OCm 2b	OCm 2c	OCm 2d	OCm 2e	OCm 3a	OCm 3b	OCm 3c	OCm 4a	OCm 5a	OCm 5b	OCm 5c	OCm 5d	OCm 6a	OCm 7a	OCm 8a	OCm 9a	OCm 10a	OCm 11a	OCm 12a	OCm 12b
TRES FORT	1120-1	*Herbiers à posidonies	X	X	X	X																			X		X
	1170-14	Le coralligène					X	X	X	X	X														X		
	1170-13	La roche infralittorale à algues photophiles										X	X	X											X		
	8330-1	Biocénoses des grottes semi-obscur													X												
FORT	1110-6	Sables fins bien calibrés														X	X	X	X					X			
	1170-12	La roche médiolittorale inférieure																		X							
MOYEN	1170-11	La roche médiolittorale supérieure																			X						
FAIBLE A MOYEN	1170-7	Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fond : EST du Cap d'Antibes																							X		
FAIBLE	1170-7	Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fond : OUEST du Cap d'Antibes																							X		
	1140-9	Sables médiolittoraux																								X	X
	1140-10	Sédiments détritiques médiolittoraux																								X	X
	1170-10	La roche supralittorale																				X					
Enjeux de conservation des habitats terrestres	Code UE	Intitulé espèce	OCm 1a	OCm 1b	OCm 1c	OCm 1d	OCm 2a	OCm 2b	OCm 2c	OCm 2d	OCm 2e	OCm 3a	OCm 3b	OCm 3c	OCm 4a	OCm 5a	OCm 5b	OCm 5c	OCm 5d	OCm 6a	OCm 7a	OCm 8a	OCm 9a	OCm 10a	OCm 11a	OCm 12a	OCm 12b
FORT	1349	Le grand dauphin																					X				

X – Les objectifs de gestion

Les objectifs de gestion du site Natura 2000 « Baie et Cap d'Antibes – Iles de Lérins » ont été définis de façon à traduire les objectifs de conservation du site en objectifs opérationnels. Treize objectifs de gestion, permettant d'atteindre tout ou partie des objectifs de conservation, ont été déterminés

LISTE DES OBJECTIFS DE GESTION DU SITE

Code des objectifs de gestion	Intitulé des objectifs de gestion
CONC	Maintenir la démarche de concertation initiée par Natura 2000 avec l'ensemble des acteurs du site
SIC	Sensibiliser, informer, communiquer
ACQ	Poursuivre l'acquisition de connaissances en vue d'améliorer la gestion du site
ACT	Optimiser la fréquentation et la pratique des activités humaines afin d'en limiter les impacts
MACRO	Lutter contre les macrodéchets
POLL	Lutter contre les pollutions maritimes et l'altération de la qualité générale des eaux littorales
EXO	Lutter contre la présence et le développement des espèces exotiques envahissantes
REGL	Améliorer le respect de la réglementation en vigueur afin de limiter la dégradation des habitats
REST	Favoriser la restauration des habitats dégradés
TER	Favoriser une gestion durable des habitats naturels terrestres (hors forêts), notamment les pelouses et de la lagune côtière (étang du Batéguier)
FOR	Renforcer et pérenniser une gestion durable des forêts en favorisant le développement des peuplements mûres d'intérêt communautaire
CHIR	Préserver les fonctionnalités écologiques du site Natura 2000 pour les chiroptères et maintenir leur réseau de gîtes
PHY	Préserver les fonctionnalités écologiques du site Natura 2000 pour le phyllodactyle d'Europe

CROISEMENT ENTRE LES OBJECTIFS DE GESTION ET LES OBJECTIFS DE CONSERVATION DU MILIEU TERRESTRE ET DU MILIEU MARIN DU SITE

Code		OBJECTIFS de CONSERVATION TERRESTRES											
		Objectifs de conservation PRIORITAIRES						Objectifs de conservation SECONDAIRES		Objectifs de conservation TERTIAIRES			
		Oct 1	Oct 2	Oct 3	Oct 4	Oct 5	Oct 6	Oct 7	Oct 8	Oct 9	Oct 10	Oct 11	
Code	Objectif de gestion												
CONC	Maintenir la démarche de concertation initiée par Natura 2000 avec l'ensemble des acteurs du site	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
SIC	Sensibiliser, informer, communiquer	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
ACQ	Poursuivre l'acquisition de connaissances en vue d'améliorer la gestion du site	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
ACT	Optimiser la fréquentation et la pratique des activités humaines afin d'en limiter les impacts	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
MACRO	Lutter contre les macrodéchets		X	X				X					
POLL	Lutter contre les pollutions maritimes et l'altération de la qualité générale des eaux littorales				X				X	X			X
EXO	Lutter contre la présence et le développement des espèces exotiques envahissantes		X		X	X	X	X		X			
REGL	Améliorer le respect de la réglementation en vigueur afin de limiter la dégradation des habitats	X	X	X		X	X	X	X	X			X
REST	Favoriser la restauration des habitats dégradés		X		X	X				X			
TER	Favoriser une gestion durable des habitats naturels terrestres (hors forêts), notamment les pelouses et de la lagune côtière (étang du Batéguier)	X	X	X		X	X	X			X		
FOR	Renforcer et pérenniser une gestion durable des forêts en favorisant le développement des peuplements mûres d'intérêt communautaire				X		X		X	X			X
CHIR	Préserver les fonctionnalités écologiques du site Natura 2000 pour les chiroptères et maintenir leur réseau de gîtes	X			X		X	X	X				
PHY	Préserver les fonctionnalités écologiques du site Natura 2000 pour le phylloctyle d'Europe		X			X							

		OBJECTIFS de CONSERVATION MARINS											
		Objectifs de conservation PRIORITAIRES				Objectifs de conservation SECONDAIRES						Objectifs de conservation TERTIAIRES	
Code	Objectif de gestion	OCm 1	OCm 2	OCm 3	OCm 4	OCm 5	OCm 6	OCm 7	OCm 8	OCm 9	OCm 10	OCm 11	OCm 12
CONC	Maintenir la démarche de concertation initiée par Natura 2000 avec l'ensemble des acteurs du site	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
SIC	Sensibiliser, informer, communiquer	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
ACQ	Poursuivre l'acquisition de connaissances en vue d'améliorer la gestion du site	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
ACT	Optimiser la fréquentation et la pratique des activités humaines afin d'en limiter les impacts	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
MACRO	Lutter contre les macrodéchets	X	X	X	X	X		X		X			X
POLL	Lutter contre les pollutions maritimes et l'altération de la qualité générale des eaux littorales	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
EXO	Lutter contre la présence et le développement des espèces exotiques envahissantes	X	X	X		X					X		
REGL	Améliorer le respect de la réglementation en vigueur afin de limiter la dégradation des habitats	X	X							X	X		X
REST	Favoriser la restauration des habitats dégradés	X	X			X							

XI – Les actions préconisées

Afin d'atteindre les objectifs de conservation définis dans le Tome 1 du DOCOB, différents types de mesures peuvent s'appliquer dans les périmètres des sites Natura 2000. Ces mesures sont classées en deux catégories :

- Les mesures contractuelles, qui comprennent :
 - Les contrats Natura 2000 (hors parcelles agricoles) ;
 - La charte Natura 2000.

- Les mesures non contractuelles, qui comprennent :
 - Les missions d'animation ;
 - Les mesures réglementaires ;
 - Les études complémentaires et les suivis scientifiques.

Pour le site Natura 2000 « Baie et Cap d'Antibes – Iles de Lérins », 45 mesures de gestion sont préconisées :

- 5 concernent la gestion globale du site et sont détaillées au sein des fiches-actions G0 à G4 ;
- 12 concernent la gestion du milieu terrestre du site et sont détaillées au sein des fiches-actions T1 à T12 ;
- 28 concernent la gestion du milieu marin du site et sont détaillées au sein des fiches-actions M1 à M28.

Pour une période de cinq ans d'animation du DOCOB (années N à N+4), un planning et un budget prévisionnels de réalisation sont associés à chaque mesure.

Elles sont hiérarchisées sur une échelle allant de 1 à 3 en fonction de leur priorité de mise en œuvre au cours des cinq années :

- 1 : mesure prioritaire ;
- 2 : mesure moins urgente mais indispensable ;
- 3 : mesure utile ou complémentaire, à mettre en œuvre en fonction des opportunités.

SYNTHESE DES MESURES DE GESTION PRECONISEES

Code de la mesure	Intitulé de la mesure	Type de mesure	Priorité	Objectif de gestion	Coût (T.T.C.)	Origine du financement
G0	Proposition de réajustement du périmètre du site Natura 2000	Animation	1	-	Compris dans G1	Etat - Europe
G1	Animer le site Natura 2000	Animation	1	Tous	180 000 €	Etat - Europe
G2	Mettre en œuvre une stratégie globale de communication et de sensibilisation	Animation	1	Tous	25 116 €	Etat - Europe
G3	Mettre en place une journée annuelle du site Natura 2000	Animation	3	CONC, SIC, ACQ	Compris dans G1	Etat - Europe
G4	Soutenir la création d'un sentier pédagogique terrestre	Animation	3	CONC, SIC, ACQ	9 568 €	Etat - Europe
T1	Réaliser une étude complémentaire sur les chiroptères d'intérêt communautaire	Etudes et suivis	1	ACQ, CHIR	10 310 €	Etat, Organismes publics ou privés
T2	Mettre en place des aménagements en faveur des minioptères	Contrat N2000	1	CHIR	3 002 €	Etat - Europe
T3	Mettre en place des zones de mises en défens sur des secteurs sensibles ou dégradés	Contrat N2000	2	ACT, REST, TER, FOR, CHIR	A déterminer au cours de l'animation	Etat - Europe
T4	Accompagner la communauté monastique de l'abbaye de Lérins dans la préservation du minioptère de Schreibers sur l'île St Honorat	Animation	1	CONC, ACT, CHIR	Compris dans G1	Etat - Europe
T5	Accompagner les mesures de gestion par la pose de panneaux d'information et de sensibilisation	Contrat N2000	2	SIC, ACT, EXO, REGL, TER, FOR, CHIR	10 166 €	Etat - Europe
T6	Réaliser une étude complémentaire sur les populations de phylloctactyle d'Europe identifiés et sur leurs interactions avec les populations de rat et de goélands	Etudes et suivis	1	ACQ, EXO, PHY	13 802 €	Etat, Organismes publics ou privés
T7	Mener des campagnes d'éradication ou de limitation des espèces exotiques envahissantes et/ou indésirables	Contrat N2000	2	EXO, TER, FOR, PHY	A déterminer au cours de l'animation	Etat - Europe
T8	Elaborer un plan d'aménagement et de gestion des côtes rocheuses du Cap d'Antibes	Etudes et suivis	1	ACQ, ACT, EXO, TER	4 784 €	Etat, Organismes publics
T9	Accompagner la réalisation des plans de gestion des sites du Conservatoire du Littoral : Fort Carré et Bois de la Garoupe	Animation	1	CONC, SIC, ACT, EXO, REGL, TER, FOR, CHIR	Compris dans G1	Etat - Europe
T10	Améliorer la connaissance de la fréquentation terrestre	Etudes et suivis	2	ACQ, ACT, MACRO, TER, FOR	16 505 €	Etat, Organismes publics
T11	Coordonner la surveillance du site	Animation	2	CONC, SIC, ACT, REGL	Compris dans G1	Etat - Europe
T12	Réaliser une veille écologique sur l'impact des embruns pollués sur la végétation littorale	Animation	3	ACQ, POLL, FOR	Compris dans G1	Etat - Europe

Code de la mesure	Intitulé de la mesure	Type de mesure	Priorité	Objectif de gestion	Coût (T.T.C.)	Origine du financement
M1	Poursuivre et renforcer la collaboration avec les services en mer	Animation	1	CONC, SIC, REGL	Compris dans G1	Etat - Europe
M2	Participer à la mise en place d'une patrouille nautique « Ambassadeur Natura 2000 »	Animation	2	CONC, SIC, ACT, REGL	165 646 €	Etat – Europe, organismes publics
M3	Poursuivre les suivis de la fréquentation des navires de plaisance	Animation	1	ACQ, ACT		
M4	Mettre en place des suivis des espèces exotiques envahissantes marines	Etudes et suivis	2	ACQ, EXO	A déterminer selon les besoins	Etat – Europe, organismes publics
M5	Suivre l'état de conservation des herbiers de posidonies	Etudes et suivis	1	ACQ	A déterminer avec les autres sites Natura 200 avec lesquels ces mesures seront mutualisées	Etat – Europe, organismes publics
M6	Suivre l'état de conservation du coralligène	Etudes et suivis	1	ACQ		Etat – Europe, organismes publics
M7	Suivre l'état de conservation des populations de Cystoseira spp. et de Lithophyllum lichenoides	Etudes et suivis	2	ACQ		Etat – Europe, organismes publics
M8	Réaliser un inventaire faunistique et floristique des grottes semi-obscurées et le suivi de ces peuplements	Etudes et suivis	3	ACQ		Etat – Europe, organismes publics
M9	Réaliser un inventaire écologique de l'étage supralittoral	Etudes et suivis	1	ACQ	A déterminer	Etat – Europe, organismes publics
M10	Actualiser la cartographie des biocénoses marines à N+10	Etudes et suivis	3	ACQ	Réalisation à N+10	Etat – Europe, organismes publics
M11	Mettre en place des ancrages écologiques fixes sur les sites de plongée	Contrat Natura marin	1	CONC, ACT, REGL, REST	69 966 €	Etat – MEDDE, organismes publics
M12	Mettre en place un suivi de la fréquentation des sites de plongée	Animation	2	CONC, ACQ, ACT	6 000 €	Etat – Europe
M13	Exploiter les carnets de prélèvements des fédérations et associations de pêche de loisirs en mer et sous-marine	Animation	2	CONC, ACQ, ACT	Compris dans G1	Etat – Europe
M14	Etude complémentaire quantitative et qualitative sur les pêcheurs de loisirs non affiliés à une fédération ou à une association	Animation	2	CONC, SIC, ACQ, ACT	Compris dans G1	Etat – Europe
M15	Mettre en place un suivi des populations de poissons	Etudes et suivis	3	ACQ	11 960 €	Etat – Europe, organismes publics
M16	Soutenir la démarche du CDPMEM pour la gestion durable des pêcheries et de l'aquaculture	Animation	1	CONC, ACT	Compris dans G1	Etat – Europe
M17	Accompagner et renforcer la gestion des banquettes de posidonies	Animation	1	CONC, SIC, ACT	Compris dans G1	Etat – Europe

Code de la mesure	Intitulé de la mesure	Type de mesure	Priorité	Objectif de gestion	Coût (T.T.C.)	Origine du financement
M18	Etudier les modalités de gestion et d'animation de la Zone Marine Protégée de Golfe-juan	Animation	2	CONC, SIC, ACQ, REGL, REST	Compris dans G1	Etat – Europe
M19	Accompagner le CG 06 dans sa démarche d'enlèvement des pneumatiques dans la Zone Marine Protégée de Golfe-Juan	Contrat Natura marin	1	CONC, ACQ, MACRO, POLL, REST	180 000 €	Etat – Europe
M20	Etendre la limite de la Zone de Pilotage Obligatoire à tout le Golfe Juan	Mesure réglementaire	1	CONC, SIC, ACT, REST	Compris dans G1	Etat – Europe
M21	Définir des zones de mouillages privilégiées pour les navires soumis à l'obligation de pilotage	Animation	1	CONC, SIC, ACT, REST	Compris dans G1	Etat – Europe
M22	Etudes de faisabilité technique, administrative et financière pour la mise en place de Zones de Mouillages Organisés	Etudes et suivis	1	CONC, ACQ, ACT, REST	95 680 €	Etat, Organismes publics ou privés
M23	Sensibiliser les navires	Animation	1	SIC, ACT, REST	Compris dans G1	Etat – Europe
M24	Proposition de limitation du mouillage des unités >30m dans l'anse du Croûton	Mesure réglementaire	1	ACT, REST	Compris dans G1	Etat – Europe
M25	Assurer l'enlèvement des corps-morts illégaux	Contrat Natura marin	1	CONC, ACT, REGL, REST	40 664 €	Etat – MEDDE, organismes publics
M26	Développer l'ancrage écologique pour les dispositifs de balisage	Contrat Natura marin	1	CONC, SIC, ACQ, ACT	72 358 €	Etat – MEDDE, organismes publics
M27	Etudier l'impact du ré-engraissement des plages sur l'herbier de Posidonie	Etudes et suivis	2	ACQ, ACT, EXO	A déterminer	Etat – Europe, organismes publics
M28	Lutter contre les macro-déchets	Contrat Natura marin	1	CONC, ACQ, ACT, MACRO, POLL	7 176 €	Etat, Europe, MEDDE, organismes publics
					832 703 €	

XII – Synthèse financière

SYNTHESE DE LA PROGRAMMATION, DU COUT ET DU FINANCEMENT PREVISIONNELS DES ACTIONS RELATIVES A LA GESTION GLOBALE DU SITE

Code de la mesure	Intitulé de la mesure	Type de mesure	Priorité	Programmation					Coût HT	Coût TTC
				N	N+1	N+2	N+3	N+4		
G0	Proposition de réajustement du périmètre du site Natura 2000	Animation	1	-	-	-	-	-	-	-
G1	Animer le site Natura 2000	Animation	1	36 000 €	36 000 €	36 000 €	36 000 €	36 000 €	180 000 €	180 000 €
G2	Mettre en œuvre une stratégie globale de communication et de sensibilisation	Animation	1	500 €	3 500 €	10 000 €	3 000 €	4 000 €	21 000 €	25 116 €
G3	Mettre en place une journée annuelle du site Natura 2000	Animation	3	-	-	-	-	-	-	-
G4	Soutenir la création d'un sentier pédagogique terrestre	Animation	3	-	-	-	7 500 €	500 €	8 000 €	9 568 €
Total				36 500 €	39 500 €	46 000 €	46 500 €	40 500 €	209 000 €	214 684 €

SYNTHESE DE LA PROGRAMMATION, DU COUT ET DU FINANCEMENT PREVISIONNELS DES ACTIONS RELATIVES A LA GESTION DE LA PARTIE TERRESTRE DU SITE

Code de la mesure	Intitulé de la mesure	Type de mesure	Priorité	Programmation					Coût HT	Coût TTC
				N	N+1	N+2	N+3	N+4		
T1	Réaliser une étude complémentaire sur les chiroptères d'intérêt communautaire	Etudes et suivis	1	-	-	3 120 €	5 500 €	-	8 620 €	10 310 €
T2	Mettre en place des aménagements en faveur des minioptères	Contrat N2000	1	-	-	1 600 €	910 €	-	2 510 €	3 002 €
T3	Mettre en place des zones de mises en défens sur des secteurs sensibles ou dégradés	Contrat N2000	2	A déterminer au cours de l'animation						
T4	Accompagner la communauté monastique de l'abbaye de Lérins dans la préservation du minioptère de Schreibers sur l'île St Honorat	Animation	1	-	-	-	-	-	-	-
T5	Accompagner les mesures de gestion par la pose de panneaux d'information et de sensibilisation	Contrat N2000	2	-	-	2 500 €	3 000 €	3 000 €	8 500 €	10 166 €
T6	Réaliser une étude complémentaire sur les populations de phyllodactyle d'Europe identifiés et sur leurs interactions avec les populations de rat et de goélands	Etudes et suivis	1	-	-	5 380 €	3 080 €	3 080 €	11 540 €	13 802 €
T7	Mener des campagnes d'éradication ou de limitation des espèces exotiques envahissantes et/ou indésirables	Contrat N2000	2	A déterminer au cours de l'animation						
T8	Elaborer un plan d'aménagement et de gestion des côtes rocheuses du Cap d'Antibes	Etudes et suivis	1	-	-	4 000 €	-	-	4 000 €	4 784 €
T9	Accompagner la réalisation des plans de gestion des sites du Conservatoire du Littoral : Fort Carré et Bois de la Garoupe	Animation	1	-	-	-	-	-	-	-
T10	Améliorer la connaissance de la fréquentation terrestre	Etudes et suivis	2	-	1 000 €	8 000 €	3 600 €	1 200 €	13 800 €	16 505 €
T11	Coordonner la surveillance du site	Animation	2	-	-	-	-	-	-	-
T12	Réaliser une veille écologique sur l'impact des embruns pollués sur la végétation littorale	Animation	3	-	-	-	-	-	-	-
Total				0 €	1 000 €	24 600 €	16 090 €	7 280 €	48 980 €	58 569 €

SYNTHESE DE LA PROGRAMMATION, DU COUT ET DU FINANCEMENT PREVISIONNELS DES ACTIONS RELATIVES A LA GESTION DE LA PARTIE MARINE DU SITE

Code de la mesure	Intitulé de la mesure	Type de mesure	Priorité	Programmation					Coût HT	Coût TTC
				N	N+1	N+2	N+3	N+4		
M1	Poursuivre et renforcer la collaboration avec les services en mer	Animation	1	-	-	-	-	-	-	-
M2	Participer à la mise en place d'une patrouille nautique « Ambassadeur Natura 2000 »	Animation	2	26 500 €	32 500 €	26 500 €	26 500 €	26 500 €	138 500 €	165 646 €
M3	Poursuivre les suivis de la fréquentation des navires de plaisance	Animation	1							
M4	Mettre en place des suivis des espèces exotiques envahissantes marines	Etudes et suivis	2	A déterminer selon les besoins						
M5	Suivre l'état de conservation des herbiers de posidonies	Etudes et suivis	1	A déterminer avec les autres sites Natura 200 avec lesquels cette mesure sera mutualisée						
M6	Suivre l'état de conservation du coralligène	Etudes et suivis	1	A déterminer avec les autres sites Natura 200 avec lesquels cette mesure sera mutualisée						
M7	Suivre l'état de conservation des populations de Cystoseira spp. et de Lithophyllum lichenoides	Etudes et suivis	2	A déterminer avec les autres sites Natura 200 avec lesquels cette mesure sera mutualisée						
M8	Réaliser un inventaire faunistique et floristique des grottes semi-obscuras et le suivi de ces peuplements	Etudes et suivis	3	A déterminer avec les autres sites Natura 200 avec lesquels cette mesure sera mutualisée						
M9	Réaliser un inventaire écologique de l'étage supralittoral	Etudes et suivis	1	-	-	-	A déterminer	-	A déterminer	
M10	Actualiser la cartographie des biocénoses marines à N+10	Etudes et suivis	3	Réalisation à N+10						
M11	Mettre en place des ancrages écologiques fixes sur les sites de plongée	Contrat Natura marin	1	4 500 €	27 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	58 500 €	69 966 €
M12	Mettre en place un suivi de la fréquentation des sites de plongée	Animation	2	6 000 €	-	-	-	-	6 000 €	6 000 €
M13	Exploiter les carnets de prélèvements des fédérations et associations de pêche de loisirs en mer et sous-marine	Animation	2	-	-	-	-	-	-	-
M14	Etude complémentaire quantitative et qualitative sur les pêcheurs de loisirs non affiliés à une fédération ou à une association	Animation	2	-	-	-	-	-	-	-
M15	Mettre en place un suivi des populations de poissons	Etudes et suivis	3	-	-	-	-	10 000 €	10 000 €	11 960 €

Code de la mesure	Intitulé de la mesure	Type de mesure	Priorité	Programmation					Coût HT	Coût TTC
				N	N+1	N+2	N+3	N+4		
M16	Soutenir la démarche du CDPMEM pour la gestion durable des pêcheries et de l'aquaculture	Animation	1	-	-	-	-	-	-	-
M17	Accompagner et renforcer la gestion des banquettes de posidonies	Animation	1	-	-	-	-	-	-	-
M18	Etudier les modalités de gestion et d'animation de la Zone Marine Protégée de Golfe-juan	Animation	2	-	-	-	-	-	-	-
M19	Accompagner le CG 06 dans sa démarche d'enlèvement des pneumatiques dans la Zone Marine Protégée de Golfe-Juan	Contrat Natura marin	1	90 000 €	90 000 €	-	-	-	180 000 €	180 000 €
M20	Etendre la limite de la Zone de Pilotage Obligatoire à tout le Golfe Juan	Mesure réglementaire	1	-	-	-	-	-	-	-
M21	Définir des zones de mouillages privilégiées pour les navires soumis à l'obligation de pilotage	Animation	1	-	-	-	-	-	-	-
M22	Etudes de faisabilité technique, administrative et financière pour la mise en place de Zones de Mouillages Organisés	Etudes et suivis	1	-	40 000 €	40 000 €	-	-	80 000 €	95 680 €
M23	Sensibiliser les navires	Animation	1	-	-	-	-	-	-	-
M24	Proposition de limitation du mouillage des unités >30m dans l'anse du Croûton	Mesure réglementaire	1	-	-	-	-	-	-	-
M25	Assurer l'enlèvement des corps-morts illégaux	Contrat Natura marin	1	-	15 000 €	15 000 €	2 000 €	2 000 €	34 000 €	40 664 €
M26	Développer l'ancrage écologique pour les dispositifs de balisage	Contrat Natura marin	1	-	3 000 €	52 500 €	2 500 €	2 500 €	60 500 €	72 358 €
M27	Etudier l'impact du ré-engraissement des plages sur l'herbier de Posidonie	Etudes et suivis	2	-	-	-	A déterminer	-	A déterminer	
M28	Lutter contre les macro-déchets	Contrat Natura marin	1	-	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	6 000 €	7 176 €
Total				127 000 €	209 000 €	144 500 €	41 500 €	51 500 €	573 500 €	559 450 €

XIII – Feuille de route de l'animateur

Chaque année, le chargé de mission, au sein de la structure animatrice du site Natura 2000, devra assurer différentes missions d'animation. Le tableau suivant présente la répartition de son temps de travail entre les différentes mesures du document d'objectifs du site.

Missions de l'animateur	Code de la mesure	Intitulé de la mesure	Programmation (en nombre de jours)						% du temps par an (moyenne sur les 5 ans)	Coût estimé pour les 5 ans
			N	N+1	N+2	N+3	N+4	Total sur 5 ans		
Diffusion, concertation, communication, sensibilisation et valorisation	G2	Mettre en œuvre une stratégie globale de communication et de sensibilisation	20	20	20	20	20	100	9,8	17 561 €
	G3	Mettre en place une journée annuelle du site Natura 2000			10		10	20	2,0	3 512 €
	G4	Soutenir la création d'un sentier pédagogique terrestre			10	10		20	2,0	3 512 €
	T5	Accompagner les mesures de gestion par la pose de panneaux d'information et de sensibilisation			10	10	10	30	2,9	5 268 €
	M1	Poursuivre et renforcer la collaboration avec les services en mer	5	5	5	5	5	25	2,4	4 390 €
	M16	Soutenir la démarche du CDPMEM pour la gestion durable des pêcheries et de l'aquaculture	5	3	3	3	3	17	1,7	2 985 €
	M23	Sensibiliser les navires	5	5	5	5	5	25	2,4	4 390 €
Veille et conseil	T4	Accompagner la communauté monastique de l'abbaye de Lérins dans la préservation du minioptère de Schreibers sur l'île St Honorat	3	2	2	2	2	11	1,1	1 932 €
	T9	Accompagner la réalisation des plans de gestion des sites du Conservatoire du Littoral : Fort Carré et Bois de la Garoupe	4	4	4	4	4	20	2,0	3 512 €
	M18	Etudier les modalités de gestion et d'animation de la Zone Marine Protégée de Golfe-Juan	3	3				6	0,6	1 054 €
	M19	Accompagner le CG 06 dans sa démarche d'enlèvement des pneumatiques dans la Zone Marine Protégée de Golfe-Juan	2	2	2	2	2	10	1,0	1 756 €
Gestion et contractualisation	G0	Proposition de réajustement du périmètre du site Natura 2000		5	5			10	1,0	1 756 €
	G1	Animer le site Natura 2000	79	67	70	89	94	399	38,9	70 068 €
	M11	Mettre en place des ancrages écologiques fixes sur les sites de plongée	15	15				30	2,9	5 268 €
	M17	Accompagner et renforcer la gestion des banquettes de posidonies	5	5	3	3	3	19	1,9	3 337 €
	M20	Etendre la limite de la Zone de Pilotage Obligatoire à tout le Golfe Juan	15	15				30	2,9	5 268 €

Missions de l'animateur	Code de la mesure	Intitulé de la mesure	Programmation (en nombre de jours)					Total sur 5 ans	% du temps par an (moyenne sur les 5 ans)	Coût estimé pour les 5 ans
			N	N+1	N+2	N+3	N+4			
	M21	Définir des zones de mouillages privilégiées pour les navires soumis à l'obligation de pilotage	15	15				30	2,9	5 268 €
	M24	Proposition de limitation du mouillage des unités >30m dans l'anse du Croûton			5	10		15	1,5	2 634 €
	M28	Lutter contre les macro-déchets	5	5	15	10	10	45	4,4	7 902 €
Suivi, étude, bilan et évaluation	T6	Réaliser une étude complémentaire sur les populations de phyllodactyle d'Europe identifiés et sur leurs interactions avec les populations de rat et de goélands		3				3	0,3	527 €
	T11	Coordonner la surveillance du site	8	8	8	8	8	40	3,9	7 024 €
	T12	Réaliser une veille écologique sur l'impact des embruns pollués sur la végétation littorale				3	3	6	0,6	1 054 €
	M3	Poursuivre les suivis de la fréquentation des navires de plaisance	5	5	5	5	5	25	2,4	4 390 €
	M4	Mettre en place des suivis des espèces exotiques envahissantes marines	5	5	5	5	5	25	2,4	4 390 €
	M12	Mettre en place un suivi de la fréquentation des sites de plongée		5	5	5	5	20	2,0	3 512 €
	M13	Exploiter les carnets de prélèvements des fédérations et associations de pêche de loisirs en mer et sous-marine	3	3	3	3	3	15	1,5	2 634 €
	M14	Etude complémentaire quantitative et qualitative sur les pêcheurs de loisirs non affiliés à une fédération ou à une association	3	5	5	3	3	19	1,9	3 337 €
	M27	Etudier l'impact du ré-engraissement des plages sur l'herbier de Posidonie			5		5	10	1,0	1 756 €
TOTAL			205					1025	100	180 000 €